



COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN  
GEMEENTE SINT-JANS-MOLENBEEK

CONSEIL COMMUNAL DU 29 MAI 2026  
GEMEENTERAAD VAN 29 MEI 2026

NOTES EXPLICATIVES  
TOELICHTINGSNOTA

Ouverture de la séance à 18:00  
Opening van de zitting om 18:00

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

1 **Mobilité - Journée sans voiture du 20 septembre 2026 - Règlement d'administration intérieure.-  
report du 20/05/2026**

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle loi communale, notamment ses articles 117 et 119 ;  
Vu l'accord conclu entre les bourgmestres des dix-neuf communes de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ;  
Considérant que chaque année a généralement lieu au moins une « journée sans voiture » ;  
Que le conseil communal décide de s'associer également à cet événement ;  
Qu'à cette occasion, seules les personnes et les véhicules autorisés pourront circuler sur tout le territoire des dix-neuf communes ;  
Qu'il convient dès lors d'assurer la cohérence dans la délivrance des autorisations ;  
Qu'à cet égard, une multiplication des démarches pour la personne désirant obtenir une autorisation risque de la dissuader de se conformer au règlement et, partant, de l'inciter à frauder ;

DECIDE:

Article unique:

L'accord conclu pour chaque édition de la journée sans voiture entre le bourgmestre de la commune de Molenbeek-Saint-Jean et les bourgmestres des dix-huit autres communes de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale est approuvé.

---

**Mobiliteit - Zonder wagen in de stad op 20 september 2026 - Reglement van inwendig bestuur.-  
uitstel van 20/05/2026**

DE RAAD,

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet, met name artikelen 117 en 119;  
Gelet op het akkoord tussen de burgemeesters van de negentien gemeenten van het administratieve arrondissement Brussel-Hoofdstad;  
Overwegende dat er ieder jaar minstens één "autoloze dag" plaatsvindt;  
Dat de gemeenteraad beslist om zich bij dit evenement aan te sluiten;  
Dat bij deze gelegenheid enkel de personen en de voertuigen die een toelating hebben verkregen, zich mogen verplaatsen over het hele grondgebied van de negentien gemeenten;  
Dat dienovereenkomstig coherentie dient verzekerd bij de uitreiking van doorgangsbewijzen;  
Dat een uitbreiding van het aantal stappen die men dient te ondernemen om een doorgangsbewijs te verkrijgen, een afradend effect kan hebben om het reglement na te leven en tot fraude kan aanzetten;

BESLUIT:

Enig artikel:

Het akkoord dat voor elke editie van de autoloze dag gesloten werd tussen de burgemeester van de gemeente

Sint-Jans-Molenbeek en de burgemeesters van de achttien andere gemeenten van het administratieve arrondissement Brussel-Hoofdstad is goedgekeurd.

*2 annexes / 2 bijlagen*

*Décision conférence des bourgmestres.pdf, CONFERENCE VAN BURGEMEESTERS.docx*

---

**2 Département Infrastructures et Développement urbain - Terrain sis à l'angle des avenues Carl Requette et des Amandiers (parcelle 183A) - Ratification de l'adjudication.- report du 20/05/2026**

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi communale, et notamment son article 117 ;

Vu sa délibération du 24 septembre 2025 décidant de procéder à la vente publique du terrain cadastré 4ème Division, section C, n°183A, sis à l'angle des avenues Carl Requette et des Amandiers, et de fixer le prix de départ à 170.000 € ;

Vu sa délibération du 17 décembre 2025 approuvant le projet de cahier des charges établi par Maître Charles Huylebrouck, notaire à Bruxelles, relatif à la vente publique du terrain visé ci-dessus via la plateforme Biddit ;

Considérant que ce cahier des charges a été signé le 2 février 2026 ;

Considérant que les enchères se sont tenues du 2 mars 2026 au 10 mars 2026 ; Considérant que le procès-verbal d'adjudication dressé par Maître Charles Huylebrouck, notaire à Bruxelles, a été signé en date du 16 mars 2026 (ci-annexé);

Considérant que le terrain en question a été adjugé à la SRL ECO-CITY pour un montant de 170.000 € ;

Considérant que ce montant correspond au prix de départ fixé par le Conseil communal ;

Considérant qu'il y a lieu de ratifier l'adjudication intervenue ;

DÉCIDE :

Article unique :

De ratifier l'adjudication du terrain cadastré 4ème Division, section C, n°183A, sis à l'angle des avenues Carl Requette et des Amandiers, pour un montant de 170.000 €

---

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Terrein gelegen op de hoek van de Carl Requettelaan en de Amandelboomlaan (perceel 183A) - Bekrachtiging van de toewijzing.- uitstel van 20/05/2026**

DE RAAD,

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet, en inzonderheid artikel 117 ;

Gelet op zijn beraadslaging van 24 september 2025 waarbij werd beslist over te gaan tot de openbare verkoop van het terrein kadastraal gekend als 4de Afdeling, sectie C, nr. 183A, gelegen op de hoek van de Carl Requettelaan en de Amandelboomlaan, en tot het vaststellen van de startprijs op 170.000 € ;

Gelet op zijn beraadslaging van 17 december 2025 waarbij het ontwerp van lastenboek opgesteld door Meester Charles Huylebrouck, notaris te Brussel, met betrekking tot de openbare verkoop van het hierboven vermelde terrein via het platform Biddit werd goedgekeurd ;

Overwegende dat dit lastenboek werd ondertekend op 2 februari 2026 ;

Overwegende dat de biedingen plaatsvonden van 2 maart 2026 tot 10 maart 2026 ;

Overwegende dat het proces-verbaal van toewijzing opgesteld door Meester Charles Huylebrouck, notaris te Brussel, werd ondertekend op 16 maart 2026 (bijgevoegd);

Overwegende dat het betrokken terrein werd toegewezen aan de BV ECO-CITY voor een bedrag van 170.000 € ;

Overwegende dat dit bedrag overeenstemt met de door de Gemeenteraad vastgestelde startprijs ;

Overwegende dat het aangewezen is om de uitgevoerde toewijzing te bekrachtigen ;

BESLIST :

Enig artikel :

De toewijzing van het terrein kadastraal gekend als 4de Afdeling, sectie C, nr. 183A, gelegen op de hoek van de Carl Requetelaan en de Amandelboomlaan, voor een bedrag van 170.000 € te bekrachtigen.

2 annexes / 2 bijlagen

*PV Adjudication Requette NL.pdf, PV Adjudication Requette FR.pdf*

---

### 3 **Propriétés communales - Vente d'une maison d'habitation sise chaussée de Ninove, 100 - Modification du mode de vente. - report du 20/05/2026**

LE CONSEIL,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale ;

Vu sa décision en date du 25 septembre 2024 (012/25.09.2024/A/0012) :

Article 1 :

D'approuver la vente via une procédure de gré à gré, avec publicité préalable, de la maison d'habitation, propriété communale, située chaussée de Ninove, 100 (cadastrée sous la 3ème division, section B, parcelle 939/W d'une superficie de 166 m<sup>2</sup>) ;

Article 2 :

De fixer le prix minimum de la vente à 290.000 EUR ;

Vu l'avis du Comité d'Acquisition d'Immeubles Régionale (CAIR) en date du 18 avril 2024, estimant la valeur du bien à 290.000 EUR ;

Considérant que le bien a fait l'objet d'une procédure de vente de gré à gré, avec publicité préalable le 16 juin 2025, via les différents canaux ;

Considérant qu'aucune offre d'achat n'a été remise avant le terme du délai imparti, à savoir le 14 juillet 2025 ;

Considérant qu'une nouvelle publication a été faite en date du 26 août 2025 avec échéance au 30 septembre 2025;

Considérant qu'une seule offre d'achat datée du 02 septembre 2025, émise par la SRL BXL CONSULTING FINANCE IMMOBILIERE pour un montant de 220.000 EUR, a été reçue ;

Considérant que le montant de l'offre d'achat est inférieur à l'estimation du CAIR ;

Considérant que le soumissionnaire justifie son offre par les coûts importants liés à la mise en conformité et l'amélioration énergétique du bien (certificat PEB F (303 kWh/m<sup>2</sup>/an) à prévoir, travaux d'isolation, d'électricité, de chauffage, de menuiseries, de toiture nécessaires);

Considérant que la Commune s'est tournée vers le Fonds du Logement pour savoir s'il était intéressé à acheter le bien et que ce dernier a décliné ;

Considérant que la régularisation de la situation nécessiterait des travaux de réhabilitation trop coûteux pour l'administration communale et que dès lors ceux-ci n'ont pas été budgétisés ;

Considérant que la période de validité de l'estimation du CAIR étant dépassée, une nouvelle estimation a été requise ;

Vu l'actualisation de l'estimation en date du 16 janvier 2026 à 310.000 EUR ;

Considérant que le bien ne peut rester vide plus longtemps au regard de la crise du logement que connaît la région bruxelloise ;

Considérant que pour une meilleure optimisation, il y a lieu de revoir le mode de vente de gré à gré par voie de vente publique, conformément à la réglementation en vigueur, afin d'assurer transparence et équité entre les acquéreurs potentiels ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 05 mars 2026 ;

DECIDE

Article 1 :

De procéder à la vente publique, de la maison d'habitation située chaussée de Ninove, 100 (cadastrée sous la 3ème division, section B, parcelle 939/W d'une superficie de 166 m<sup>2</sup>) ;

Article 2 :

De fixer le prix de départ de la vente publique à 310.000 EUR ;

Article 3 :

De retirer le bien de la vente publique si le prix atteint est inférieur à l'estimation et, le cas échéant,

de poursuivre la procédure par voie de gré à gré.

Article 4 :

D'affecter le produit de la vente à l'article budgétaire 9220/761-60 du budget communal extraordinaire.

De transmettre la présente délibération à l'Autorité de tutelle régionale.

---

**Gemeentelijke eigendommen - Verkoop van een woning gelegen Ninoofsesteenweg 100 -  
Wijziging van de verkoopwijze.- uitstel van 20/05/2026**

DE RAAD,

Gelet op artikel 117 van de Nieuwe Gemeentewet ;

Gezien zijn besluit van 25 september 2024 (012/25.09.2024/A/0012):

Artikel 1:

Goedkeuren met de verkoop via onderhandse procedure, met voorafgaande bekendmaking, van het woonhuis, gemeentelijk eigendom, gelegen Ninoofsesteenweg 100 (ingeschreven onder de 3de afdeling, sectie B, perceel 939/W met een oppervlakte van 166 m<sup>2</sup>) ;

Artikel 2:

De minimumverkoopprijs vast te stellen op 290.000 EUR;

Gezien het advies van het gewestelijk Aankoopcomité van 18 april 2024, waarin de waarde van het onroerend goed wordt geschat op 290.000 EUR;

Overwegende dat het onroerend goed het voorwerp uitmaakte van een onderhandse verkoopprocedure, met voorafgaande bekendmaking op 16 juni 2025 via de verschillende gemeenten;

Overwegende dat er binnen de gestelde termijn, namelijk 14 juli 2025, geen koopaanbod is ingediend;

Overwegende dat op 26 augustus 2025 een nieuwe publicatie is verschenen met een vervaldatum op 30 september 2025;

Overwegende dat er slechts één koopbod is ontvangen, gedateerd 2 september 2025, uitgebracht door SRL BXL CONSULTING FINANCE IMMOBILIERE voor een bedrag van 220.000 EUR;

Overwegende dat het bedrag van het koopbod lager is dan de schatting van het gewestelijk Aankoopcomité;

Overwegende dat de bieder zijn bod rechtvaardigt door de hoge kosten voor het in overeenstemming brengen en de energieverbetering van het onroerend goed (EPC-certificaat F (303 kWh/m<sup>2</sup>/jaar) te verbeteren, nodige werkzaamheden op het gebied van isolatie, elektriciteit, verwarming, schrijnwerk en dakbedekking);

Overwegende dat de gemeente zich tot het Woningfonds heeft gewend om te informeren of het geïnteresseerd was in de aankoop van het pand en dat het Woningfonds dit heeft afgewezen;

Overwegende dat het in orde brengen van de situatie renovatiewerkzaamheden zou vereisen die te duur zijn voor het gemeentebestuur en daarom niet in de begroting zijn opgenomen;

Overwegende dat de schatting van het gewestelijk Aankoopcomité zijn geldigheidsduur heeft overschreden en dat een nieuwe schatting nodig is;

Gezien de actualisering van de schatting op 16 januari 2026, waarbij de waarde van het pand op 310.000 EUR wordt geraamd;

Overwegende dat het pand gezien de huisvestingscrisis in het Brussels Gewest niet langer leeg mag blijven staan;

Overwegende dat het voor een betere optimalisatie wenselijk is om de onderhandse verkoop te herzien door middel van een openbare verkoop, in overeenstemming met de geldende regelgeving, om transparantie en gelijkheid tussen potentiële kopers te waarborgen;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 5 maart 2026;

**BESLUIT :**

Artikel 1:

Over te gaan tot de openbare verkoop van de woning gelegen Ninoofsesteenweg 100 (gekadastraerd onder de 3e afdeling, sectie B, perceel 939/W met een oppervlakte van 166 m<sup>2</sup>;

Artikel 2:

De startprijs van de openbare verkoop vast te stellen op 310.000 EUR;

Artikel 3:

Het gemeentebestuur te machtigen om het onroerend goed uit de openbare verkoop te halen indien de bereikte prijs lager is dan de schatting en, in voorkomend geval, de procedure onderhands voort te zetten.

Artikel 4:

De opbrengst van de verkoop toe te wijzen aan begrotingsartikel 9220/761-60 van de buitengewone gemeentebegroting.

Deze beslissing door te geven aan de regionale toezichthoudende autoriteit.

*8 annexes / 8 bijlagen*

*Offre\_Achat\_BXL\_Consulting\_Expert\_NoLogo.pdf, BXL CONSULTING FINANCE IMMOBILIÈRE SRL NL.pdf, CC 25-09-2024 NIN100 - vente gré à gré.pdf, CC250924- Vente gré à gré NL.pdf, estimation CAIR du 180424.pdf, RAPPORT CAIR 16012025 FR.pdf, estimation CAIR du 160125.pdf, Estimation CAIR 18042024 FR.pdf*

---

**4 Propriétés communales - Avenue De Roovere 9, 1080 Bruxelles - Location d'un espace CASCO au rez-de-chaussée du bâtiment du Centre de Quartier Pythagoras par la société « AZ Nova» - Convention de mise à disposition de local.- report du 20/05/2026**

LE CONSEIL,

Vu les articles 117 et 232 de la Nouvelle Loi communale ;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins du 17 mars 2026 décidant de prendre acte de la proposition du jury de sélectionner Monsieur ANDICH Zakarija pour l'occupation de l'espace CASCO à destination HoReCa situé dans le bâtiment « Centre de Quartier Pythagoras » sis Avenue De Roovere 9, 1080 Molenbeek-Saint-Jean ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de conclure une convention de mise à disposition de local entre l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean et Monsieur ANDICH Zakarija administrateur de la société « AZ Nova », dont le numéro d'entreprise est 1034.720.378 et dont l'adresse du siège social est Quai du Commerce 25, 1000 Bruxelles, pour une durée de 9 ans ;

Considérant qu'en vertu de cette convention de mise à disposition de local, le montant du loyer mensuel pour cette location peut être fixé à la somme de 1500,00 EUR et ce à partir du 01 juin 2026 ;

Considérant qu'en vertu de cette convention de mise à disposition de local, Monsieur ANDICH Zakarija effectuera les travaux d'aménagement de l'espace CASCO à ses frais et fera installer en prenant à son nom les compteurs d'eau et d'électricité ;

Considérant que cette convention de mise à disposition de local a été soumis au service des Affaires juridiques ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 09 avril 2026 ;

**D E C I D E :**

Article 1

D'approuver le projet de bail commercial avec la société « AZ NOVA» (1034.720.378), pour l'occupation et l'aménagement de l'espace CASCO à destination HoReCa situé dans le bâtiment « Centre de Quartier Pythagoras » sis Avenue De Roovere 9, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, pour une durée de 9 ans et ce à partir du 01 juin 2026 ;

Article 2

De fixer le montant mensuel du loyer à la somme de 1500,00 EUR ;

Article 3

D'inscrire les recettes à l'article 9220/163-01 (1500,00 EUR loyer) du budget ordinaire 2026.

La présente décision sera transmise à l'autorité de tutelle conformément à l'article 7 de

l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative des communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

---

**Gemeentelijke eigendommen - De Rooverelaan 9, 1080 Brussel - Verhuur van een CASCO-ruimte op de begane grond van het gebouw van het Wijkcentrum Pythagoras door de vennootschap „AZ Nova“ - Overeenkomst inzake de terbeschikkingstelling van de ruimte.-  
uitstel van 20/05/2026**

DE RAAD,

Gezien de artikelen 117 en 232 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gezien het besluit van het College van burgemeester en schepenen van 17 maart 2026, waarin wordt besloten kennis te nemen van het voorstel van de jury om de heer ANDICH Zakarija te selecteren voor de exploitatie van de CASCO-ruimte bestemd voor horeca, gelegen in het gebouw „Wijkcentrum Pythagoras“ aan de De Rooverelaan 9, 1080 Sint-Jans-Molenbeek;

Overwegende dat het derhalve wenselijk is een overeenkomst inzake de terbeschikkingstelling van lokalen te sluiten tussen het gemeentebestuur van Sint-Jans-Molenbeek en de heer ANDICH Zakarija, bestuurder van de vennootschap „AZ Nova“, met ondernemingsnummer 1034.720.378 en met maatschappelijke zetel te Handelskaai 25, 1000 Brussel, voor een duur van 9 jaar;

Overwegende dat krachtens deze overeenkomst inzake de terbeschikkingstelling van ruimten de maandelijkse huurprijs voor deze huur met ingang van 1 juni 2026 kan worden vastgesteld op een bedrag van 1500,00 EUR;

Overwegende dat de heer ANDICH Zakarija krachtens deze overeenkomst inzake de terbeschikkingstelling van ruimten op eigen kosten de inrichtingswerkzaamheden van de CASCO-ruimte zal uitvoeren en de water- en elektriciteitsmeters op zijn naam zal laten installeren;

Overwegende dat deze overeenkomst inzake de terbeschikkingstelling van lokalen is voorgelegd aan de dienst Juridische Zaken;

Op voorstel van het College van Burgemeester en Schepenen van 09 april 2026;

**BESLUIT:**

Artikel 1

De ontwerp-huurovereenkomst met de vennootschap „AZ NOVA“ (1034.720.378), voor het gebruik en de inrichting van de casco-ruimte bestemd voor horeca, gelegen in het gebouw "Centre de Quartier Pythagoras" gezeten De Rooverelaan 9, 1080 Sint-Jans-Molenbeek, goed te keuren voor een duur van 9 jaar, met ingang van 1 juni 2026;

Artikel 2

De maandelijkse huurprijs vast te stellen op 1500,00 EUR;

Artikel 3

De inkomsten op te nemen onder post 9220/163-01 (1500,00 EUR huur) van de gewone begroting 2026.

Dit besluit wordt toegezonden aan de toezichthoudende autoriteit overeenkomstig artikel 7 van het besluit van 14 mei 1998 tot organisatie van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

*2 annexes / 2 bijlagen*

*CONVENTION - PYTHAGORAS - Andich - FR - CC 20.05.2026.pdf, CONVENTION - PYTHAGORAS - Andich - Traduction NL - CC 20.05.2026.pdf*

LE CONSEIL,

Considérant que le budget communal de l'exercice 2026 ne sera pas voté par le Conseil communal et approuvé par la tutelle avant le 30 juin 2026 ;

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de voter des crédits provisoires, afin d'assurer la bonne marche de l'administration, conformément à l'article 14 du Règlement Général de la Comptabilité Communale ;

Considérant que ces crédits provisoires ne pourront excéder, par mois, le douzième du crédit budgétaire de l'exercice précédent ;

Considérant que cette restriction n'est pas applicable aux dépenses relatives à la rémunération du personnel communal et au paiement des primes d'assurances et des taxes ;

Considérant que les crédits provisoires ne concernent que les dépenses relatives au budget ordinaire et excluent, de ce fait, l'engagement de dépenses relatives au budget extraordinaire ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et échevins en date du 7 mai 2026 ;

DECIDE :

Article unique :

D'arrêter les crédits provisoires pour le 3ème trimestre 2026.

Expédition de la présente délibération sera transmise, pour approbation, à l'Autorité de tutelle.

---

**Financiën - Gemeentebegroting van het dienstjaar 2026 - Vaststelling van voorlopige kredieten voor het derde trimester 2026.- uitstel van 20/05/2026**

DE RAAD,

Overwegende dat de gemeentebegroting van het dienstjaar 2026 niet aan de Gemeenteraad zal voorgelegd worden voor 30 juni 2026 ;

Overwegende dat het nodig is voorlopige kredieten te stemmen teneinde de goede werking van de gemeente te garanderen, overeenkomstig artikel 14 van het Algemeen Reglement op de Gemeentelijke Comptabiliteit;

Overwegende dat deze voorlopige kredieten mogen, per maand, niet meer bedragen dan een twaalfde van het begrotingskrediet van het vorige dienstjaar;

Overwegende dat deze beperking niet van toepassing is op de uitgaven betreffende de wedden van het gemeentepersoneel en het betalen van verzekeringspremies en belastingen;

Overwegende dat de voorlopige kredieten alleen betrekking hebben op de uitgaven van de gewone dienst en dat hierdoor de uitgaven betreffende de buitengewone dienst niet mogen aangewend worden;

Op voorstel van het College van burgemeester en Schepenen d.d. 7 mei 2026

BESLUIT:

Enig artikel:

Voorlopige kredieten vast te stellen voor het derde trimester 2026.

Verzending van de onderhavige beraadslaging zal ter goedkeuring aan de toezichhoudende overheid overgemaakt worden.

---

**6 Marché public de travaux relatif au remplacement de la cabine haute tension au Château du Karreveld sis à Molenbeek-Saint-Jean - CDC 26.015 - Approbation des documents du marché et fixation des conditions du marché.- report du 20/05/2026**

LE CONSEIL,

Vu l'article 234, alinéa 1 de la Nouvelle Loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;  
Vu l'arrêté royal du 15 avril 2018 modifiant plusieurs arrêtés royaux en matière de marchés publics et de concessions et adaptant un seuil dans la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;  
Considérant qu'il y a lieu de remplacer la cabine haute tension au Château du Karreveld sis à Molenbeek-Saint-Jean ;  
Prend connaissance des documents du marché, à savoir le cahier des charges et ses annexes établis à cet effet par le Département Infrastructures et Développement Urbain en collaboration avec le service des Propriétés communales ;  
Considérant que conformément à l'article 41 de la loi du 17 juin 2016, une procédure négociée directe avec publication préalable est autorisée pour ce marché de travaux ;  
Considérant que la dépense pour le présent marché peut être estimée à 161.200,00 EUR HTVA ;  
Considérant que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 7620/724-60 du budget extraordinaire de l'exercice 2026, sous réserve d'approbation du budget communal 2026 par le Conseil communal et la Tutelle, financés par emprunts ;

DÉCIDE :

Article 1 :

D'approuver les documents du marché, à savoir le cahier des charges et ses annexes établis par le Département Infrastructures et Développement Urbain en collaboration avec le service des Propriétés communales pour le marché de travaux relatif au remplacement de la cabine haute tension au château du Karreveld sis à Molenbeek-Saint-Jean ;

Article 2 :

De passer le marché de travaux par la procédure négociée directe avec publication préalable conformément à l'article 41 de la Loi du 17 juin 2016 ;

Article 3 :

D'approuver la dépense estimée à 161.200,00 EUR HTVA, sous réserve d'approbation du budget communal 2026 par le Conseil communal et la Tutelle, financés par emprunts.

---

**Overheidsopdracht voor werken betreffende de vervanging van de hoogspanningscabine in het Karreveldkasteel gelegen te Sint-Jans-Molenbeek - Bestek 26.015 - Goedkeuring van de documenten van de opdracht en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht.- uitstel van 20/05/2026**

DE RAAD,

Gezien artikel 234, alinea 1 van de Nieuwe Gemeentewet;

Gezien de wet van 17 juni 2016 betreffende overheidsopdrachten;

Gezien het koninklijk besluit van 18 april 2017 betreffende de plaatsing van overheidsopdrachten in de klassieke sectoren;

Gezien het koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten en van de concessies voor openbare werken;

Gezien het koninklijk besluit van 15 april 2018 tot wijziging van meerdere koninklijke besluiten op het vlak van overheidsopdrachten en concessies en tot aanpassing van een drempel in de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde opdrachten voor werken, leveringen en diensten en concessies;

Overwegende dat de hoogspanningscabine in het Karreveldkasteel, gelegen te Sint-Jans-Molenbeek, moet worden vervangen;

Neemt kennis van de documenten van de opdracht namelijk het bestek en de bijlagen die hiertoe werden opgesteld door het Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling in samenwerking met de dienst Gemeentelijke eigendommen;

Overwegende dat deze opdracht via een vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking kan gelanceerd worden in overeenstemming met artikel 41 van de wet van 17 juni 2016 ;

Overwegende dat de uitgave voor de huidige opdracht wordt geraamd op 161.200,00 EUR excl. BTW ;

Overwegende dat de nodige kredieten ingeschreven zijn in artikel 7620/724-60 van de

buitengewone begroting van het dienstjaar 2026, onder voorbehoud van goedkeuring van de begroting 2026 door de Gemeenteraad en de Toezichthoudende overheid, gefinancierd door leningsgelden ;

BESLIST :

Artikel 1 :

De documenten van de opdracht, namelijk het bestek en de bijlagen die door het Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling in samenwerking met de dienst Gemeentelijke eigendommen werden opgesteld voor de overheidsopdracht voor werken betreffende de vervanging van de hoogspanningscabine in het Karreveldkasteel gelegen te Sint-Jans-Molenbeek, goed te keuren ;

Artikel 2 :

Deze opdracht voor werken op te starten via een vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking overeenkomstig artikel 41 van de wet van 17 juni 2016 ;

Artikel 3 :

De uitgave, geraamd op 161.200,00 EUR excl. BTW, god te keuren, onder voorbehoud van goedkeuring van de begroting 2026 door de Gemeenteraad en de Toezichthoudende overheid, gefinancierd door leningsgelden.

*5 annexes / 5 bijlagen*

*CDC\_admin-fr.pdf, 15-CAHIER DE CHARGES NL KARREVELD-26.pdf, CDC\_ADM\_nl.pdf, 15-CAHIER DE CHARGES FR KARREVELD - 26.pdf, 15-métré+recaputitatif+CHT+KARREVELD+-26zz.pdf*

---

## 7 **Marchés publics - Prise de connaissance des délibérations du Collège - Article 234§3 de la Nouvelle Loi communale.- report du 20/05/2026**

LE CONSEIL,

Vu la nouvelle loi communale (Région de Bruxelles-Capitale) du 4 juin 1988 ;

Vu l'article 234, §3 de la nouvelle loi communale stipulant que "Le Collège des Bourgmestre et Echevins est habilité à exercer le pouvoir visé au premier paragraphe pour les marchés publics dont le montant hors T.V.A. estimé est inférieur à 143.000 EUR. Dans le cas, le conseil communal est informé de la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins lors de sa prochaine séance " ;

### **EST INFORME DES DECISIONS SUIVANTES DU COLLEGE :**

Séance du 09/04/2026 : Service des Marchés Publics - Marché stock de travaux (à bordereau de prix) relatif au placement et à l'entretien des marquages routiers en voirie communale sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean pour une période de 2 ans - Marché public réalisé par procédure négociée sans publication préalable - Montant estimé de la dépense : 70.000,00 EUR TVAC par an (TVA 21%) à l'article 4230/741/52 du budget extra-ordinaire 2026 et financée à 100% par emprunts.

Séance du 16/04/2026 : Service des Marchés Publics - Marché de services relatif à la désignation d'un auteur de projet (bureau d'études) pour des missions d'études de réaménagement de voiries et d'espaces urbains - CDC 26.004 - Fixation des conditions et approbation des documents du marché - Marché public réalisé par procédure négociée sans publicité - Montant estimé de la dépense : 134.475,00 EUR HTVA (montant de TVA 21%), soit 162.714,75 EUR TVAC par an à l'article 4211/731-60 du budget extra-ordinaire 2026 et financée par emprunts à 100 %.

---

## **Overheidsopdrachten - Kennisname van beraadslagingen van het College - Artikel 234§3 van de Nieuwe Gemeentewet.- uitstel van 20/05/2026**

DE RAAD,

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet (Brussels Hoofdstedelijk Gewest) van 4 juni 1988 ;

Gelet op art. 234, §3 van de Nieuwe Gemeentewet dat bepaalt : "het College van Burgemeester en Schepenen is gemachtigd de in de eerste paragraaf bedoelde bevoegdheid uit te oefenen voor de overheidsopdrachten waarvan het bedrag exclusief btw geraamd wordt op minder dan 143.000 EUR. In dat geval wordt de

gemeenteraad op zijn eerstvolgende vergadering in kennis gesteld van de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen" ;

**WORDT GEÏNFORMEERD OVER DE VOLGENDE COLLEGEBSLUITEN :**

Zitting van 09/04/2026 : Dienst Overheidsopdrachten – Stockopdracht voor werken (tegen prijslijst) betreffende de plaatsing en het onderhoud van de wegmarkeringen op de gemeentelijke wegen op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek voor een periode van twee jaar – Overheidsopdracht geplaatst via een onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking – Geraamd bedrag van de uitgave : 70.000,00 EUR Incl. BTW per jaar (BTW 21%) op artikel 4230/741/52 van de buitengewone begroting 2026 en voor 100% door leningen gefinancierd.

Zitting van 16/04/2026 : Dienst Overheidsopdrachten – Overheidsopdracht voor diensten betreffende de aanstelling van een ontwerper (studiebureau) voor studieopdrachten inzake de herinrichting van wegen en stedelijke ruimten – Bestek 26.004 – Vaststelling van de voorwaarden en goedkeuring van de opdrachtdocumenten– Overheidsopdracht geplaatst via een onderhandelingsprocedure zonder voorafgaande bekendmaking – Geraamd bedrag van de uitgave : 134.475,00 EUR excl. btw (BTW 21%), hetzij 162.714,75 EUR incl. btw per jaar op artikel 4211/731-60 van de buitengewone begroting 2026 en voor 100% door leningen gefinancierd.

*2 annexes / 2 bijlagen*

*INDIVIDUAL\_NOTIFICATION\_fr\_110697.pdf, INDIVIDUAL\_NOTIFICATION\_fr\_110405.pdf*

---

8 **Marchés publics - Marché de services relatif à la location, l'implémentation et la maintenance d'un logiciel/d'une plateforme digitale de gestion administrative, financière et de communication des frais scolaires et extrascolaires des écoles communales (fr et nl) molenbeekoises ainsi que des inscriptions scolaires des écoles communales francophones de la commune de Molenbeek-Saint-Jean - Fixation et approbation des conditions du marché, du mode de passation, du cahier des charges et ses annexes.- report du 20/05/2026**

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi communale ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 15 avril 2018 modifiant plusieurs arrêtés royaux en matière de marchés publics et de concessions et adaptant un seuil dans la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Considérant qu'il y a lieu de lancer un marché de services relatif à la location, l'implémentation et la maintenance d'un logiciel/d'une plateforme digitale de gestion administrative, financière et de communication des frais scolaires et extrascolaires des écoles communales (fr et nl) molenbeekoises ainsi que des inscriptions scolaires des écoles communales francophones de la commune de Molenbeek-Saint-Jean;

Vu les documents du marché, à savoir le cahier des charges et ses annexes ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 288.512,00 EUR HTVA, soit 349.100,00 EUR TVAC;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par la procédure concurrentielle avec négociation ;

Considérant que conformément à l'article 38, § 1, 1° d) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, une procédure concurrentielle avec négociation est autorisée pour ce marché de services ;

Considérant que ce marché est conclu pour une période allant de fin 2026 à fin août 2031;

Considérant que les crédits permettant cette dépense seront prévus aux articles

suyvants : 7220/123/13, 7222/123/13 et 7610/123/13 du budget ordinaire de l'exercice 2026 et des

exercices suivants, sous réserve de l'approbation du budget communal 2026 et suivants par le Conseil Communal et l'autorité de Tutelle ;

D E C I D E:

Article 1:

D'approuver les documents du marché, à savoir le cahier des charges et les annexes pour le marché de services relatif à la location, l'implémentation et la maintenance d'un logiciel/d'une plateforme digitale de gestion administrative, financière et de communication des frais scolaires et extrascolaires des écoles communales (fr et nl) molenbeekoises ainsi que des inscriptions scolaires des écoles communales francophones de la commune de Molenbeek-Saint-Jean;

Article 2:

De passer ce marché de services par la procédure concurrentielle avec négociation conformément à l'article 38, § 1, 1° d) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Article 3:

D'approuver la dépense pour ce marché estimée à 288.512,00 EUR HTVA, soit 349.100,00 EUR TVAC, dont les crédits nécessaires seront prévus aux articles 7220/123/13, 7222/123/13 et 7610/123/13 du budget ordinaire de l'exercice 2026 et des exercices suivants, sous réserve de l'approbation du budget communal 2026 et suivants par le Conseil Communal et l'autorité de Tutelle.

---

**Overheidsopdrachten - Opdracht voor diensten met betrekking tot de huur, de implementatie en het onderhoud van software/van een digitaal platform voor het administratieve, financiële en communicatieve beheer van de school- en buitenschoolse kosten van de gemeentelijke scholen (frans- en nederlandstalig) in Molenbeek, alsook voor de inschrijvingen bij de franstalige gemeentelijke scholen van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek - Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht, van de gunningswijze, van het bestek en de bijlagen.- uitstel van 20/05/2026**

DE RAAD,

Gelet op de Nieuwe Gemeentewet ;

Gelet op de wet van 17 juni 2016 betreffende overheidsopdrachten ;

Gelet op het Koninklijk besluit plaatsing overheidsopdrachten in de klassieke sectoren van 18 april 2017 ;

Gelet op het Koninklijk besluit van 14 januari 2013 tot bepaling van de algemene uitvoeringsregels van de overheidsopdrachten;

Gelet op het koninklijk besluit van 15 april 2018 tot wijziging van verschillende koninklijke besluiten inzake overheidsopdrachten en concessies, en tot aanpassing van een drempel in de wet van 17 juni 2013 betreffende de motivering, de informatie en de rechtsmiddelen inzake overheidsopdrachten, bepaalde werken, leveringen, diensten en concessies ;

Overwegende dat het noodzakelijk is om een opdracht voor diensten met betrekking tot de huur, de implementatie en het onderhoud van software/van een digitaal platform voor het administratieve, financiële en communicatieve beheer van de school- en buitenschoolse kosten van de gemeentelijke scholen (frans- en nederlandstalig) in Molenbeek, alsook voor de inschrijvingen bij de franstalige gemeentelijke scholen van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, te lanceren;

Gezien de documenten van de opdracht, namelijk het bestek en de bijlagen ;

Overwegende dat het geraamde bedrag van deze opdracht 288.512,00 EUR exclusief btw bedraagt, hetzij 349.100,00 EUR inclusief btw;

Overwegende dat wordt voorgesteld om de opdracht te plaatsen via een mededingingsprocedure met onderhandeling;

Overwegende dat overeenkomstig artikel 38, § 1, 1° d) van de wet van 17 juni 2016 betreffende overheidsopdrachten, een mededingingsprocedure met onderhandeling is toegestaan voor deze opdracht voor diensten;

Overwegende dat deze opdracht wordt gesloten voor een periode gaande van eind 2026 tot eind augustus 2031;

Overwegende dat de nodige kredieten voor deze uitgave zullen voorzien worden in de volgende artikelen: 7220/123/13, 7222/123/13 en 7610/123/13 van de gewone begroting van het dienstjaar 2026 en van de volgende dienstjaren, onder voorbehoud van goedkeuring van de gemeentebegroting 2026 en volgende door de gemeenteraad en de toezichthoudende overheid ;

## BESLUIT :

### Artikel 1

De documenten van de opdracht goed te keuren, namelijk het bestek en de bijlagen voor de opdracht voor diensten met betrekking tot de huur, de implementatie en het onderhoud van software/van een digitaal platform voor het administratieve, financiële en communicatieve beheer van de school- en buitenschoolse kosten van de gemeentelijke scholen (frans- en nederlandstalig) in Molenbeek, alsook voor de inschrijvingen bij de franstalige gemeentelijke scholen van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek;

### Artikel 2

Deze opdracht voor diensten te gunnen via een mededingingsprocedure met onderhandeling overeenkomstig artikel 38, § 1, 1° d) van de wet van 17 juni 2016;

### Artikel 3

De uitgave voor deze opdracht, geraamd op 288.512,00 EUR excl BTW, ofwel 349.100,00 EUR inclusief btw, goed te keuren, waarvoor de nodige kredieten zullen voorzien worden in de artikelen 7220/123/13, 7222/123/13 en 7610/123/13 van de gewone begroting van het dienstjaar 2026 en van de volgende dienstjaren, onder voorbehoud van goedkeuring van de gemeentebegroting 2026 en volgende door de gemeenteraad en de toezichhoudende overheid.

### *6 annexes / 6 bijlagen*

*Inventaris - NL-IPFR\_Plateforme numerique-VDéf\_mm\_090426.pdf, CDC PCAN - NL V3.pdf, CDC PCAN - FR.pdf, CDC Technique\_IPFR\_Plateforme numerique-VDéf\_mm\_090425.pdf, Technische Bestek - NL-IPFR\_Plateforme numerique - VDéf-MM-090426.pdf, Inventaire FR\_IPFR\_Plateforme numerique-VDéf\_mm\_090426.pdf*

---

## 9 **Jeunesse - Processus de réinstauration du Conseil des jeunes - Cadre général.- report du 20/05/2026**

LE CONSEIL,

Vu la déclaration générale portant sur les politiques de jeunesse pour la mandature 2024-2030, il est prévu l'organisation et la mise en place d'un Conseil des jeunes.

Considérant la volonté de faire du Service jeunesse un service de première ligne qui agit sur le terrain en collaboration avec les organisations de jeunesse, de cohésion sociale, de culture, d'enseignement et de prévention ;

Considérant que le Service jeunesse, dans ses missions, poursuivra son soutien aux groupes de jeunes dans la réalisation de leurs projets (associatifs, citoyens, sportifs et/ou culturels).

Considérant que le Service jeunesse mènera une analyse concertée avec tous les acteurs susmentionnés pour mieux comprendre leurs besoins et attentes ;

Considérant que cette analyse s'est nourrie des expériences précédemment et tenant compte des évaluations et des actions qui ont pu être menées ;

Considérant qu'un soutien au Conseil des jeunes sera mis en place en lui attribuant un budget participatif celui-ci faisant partie intégrante des budgets initiaux du service, pour encourager ses initiatives et projets, ce conseil doit être un véritable outil d'expression et de participation citoyenne, travaillant en étroite collaboration avec les maisons de jeunes, maisons de quartier, associations et acteurs culturels pour valoriser des projets et actions.

Considérant après analyse des modalités ci-dessous permettant la réinstauration du Conseil des jeunes ;

Considérant la note élaborant les contours de l'organisation, en incluant les aspects liés à la temporalité opérationnelle, rédigée comme suit:

### 1. Etapes préalables

- L'appel à candidature pour le Conseil des jeunes sera précédé d'une courte consultation en ligne. Celle-ci aura pour but de récolter des données permettant de mesurer les centres d'intérêt du public cible.
- Cette approche participative permettra de puiser de l'inspiration dans les éléments prioritaires et les

points d'attention qui orienteront la réflexion, les premières orientations ainsi que les sujets abordés ou construire les projets par le futur conseil des jeunes et ses éventuelles commissions ;

- Cette consultation renforcera la promotion pour la constitution d'un nouveau Conseil de jeunes et ainsi mobiliser les futur•e•s candidat•e•s.
- La consultation en ligne servira également de support à une rencontre associant le secteur associatif et des jeunes (qui seront invités lors la consultation en ligne) en vue d'échanges et d'approfondissement de la réflexion. Les anciens membres des conseils précédents seront associés à un moment spécifique du processus.
- La consultation aura lieu durant le premier trimestre 2026. Un traitement des résultats sera assuré et une communication sera faite.

## 2. Public Cible et Conditions d'éligibilité

- Age : 15 à 23 ans.
- Parité : l'objectif tendra à une parité parfaite (c.à.d. 50/50) du point de vue du genre.
- Représentativité territoriale : effective du point de vue territorial. (Lieux de résidence subdivisés en 4 quartiers : Centre, Maritime, Zone sud-ouest, Karreveld)
- Désignation : tirage au sort.
- Bilinguisme : une attention permanente portera sur le bilinguisme.
- Résident•e•s molenbeekoï•e•s

## 3. Nombre de membres :

- 45 représentant•e•s, à l'image du nombre de personnes siégeant au conseil communal. Du point de vue fonctionnel, les membres se réuniront en plénière et/ou en commissions thématiques suivants les intérêts spécifiques de chaque membre impliqué.
- Une réserve pourrait être constituée pour assurer le nombre de 45 membres. Il pourrait faire appel aux candidat•e•s non-repris•e•s au sort lors de la première désignation.
- Exercice de mandat : à titre gratuit

## 4. Durée et déroulement du mandat :

- La durée du mandat est de deux ans et six mois maximum. Le Service jeunesse en assure l'accompagnement méthodologique.
- La première année est dévolue à la formation du groupe, son organisation, éventuellement la mise en place des commissions, etc...
- En fin de première année, un rapport d'activités sera présenté au Conseil communal par le conseil des jeunes. Il fera l'état des lieux des initiatives développées et ses perspectives.
- La seconde année sera organisée autour de la réalisation d'un projet collectif qui a une portée locale et/ou supra-locale, en fonction des thématiques retenues et des formations travaillées la première année. Celui-ci sera soumis à l'approbation du Collège qui assurera via le service jeunesse (accompagnement méthodologique, budget participatif, mise à disposition d'infrastructures, ...).
- En fin de mandat, le Conseil présentera le résultat de son projet collectif au conseil communal.
- Afin de permettre l'avènement d'un nouveau conseil des jeunes, un temps d'évaluation est organisé dans un délai maximal de 6 mois après la deuxième année de mandat.
- Les membres du Conseil des jeunes devront adhérer à un règlement d'ordre intérieur, proposé par le Collège, dans lequel seront intégrés des éléments internes de fonctionnement, des règles déontologiques et éthiques.
- L'appel à candidatures sera lancé courant deuxième trimestre 2026. Les débuts des travaux du conseil seront précédés d'un moment officiel d'installation de l'organe devant le conseil communal.

DECIDE :

Article 1

D'approuver la note "Processus de réinstauration du Conseil des jeunes"

## Article 2

D'autoriser la création de supports spécifiques (tels que logo, une page Instagram, un site Internet, ...) en lien avec la démarche et afin de s'assurer une meilleure promotion de la dynamique participative escomptée, en prenant en charge les frais y afférents

La présente sera transmise aux services de la communication, des finances et de l'imprimerie.

---

### **Jeugd - Procedure voor de herinvoering van de Jeugdraad - Algemeen kader.- uitstel van 20/05/2026**

DE RAAD,

Gezien de algemene verklaring inzake het jeugdbeleid voor de ambtstermijn 2024-2030, is voorzien in de organisatie en oprichting van een Jeugdraad.

Overwegende dat de Jeugddienst een eerstelijnsdienst moet worden die in het veld actief is in samenwerking met organisaties op het gebied van jeugd, sociale cohesie, cultuur, onderwijs en preventie;

Overwegende dat de Jeugddienst, in het kader van zijn taken, zijn steun aan jongerengroepen bij de uitvoering van hun projecten (verenigings-, burger-, sport- en/of culturele projecten) zal voortzetten.

Overwegende dat de Jeugddienst een gezamenlijke analyse zal uitvoeren met alle bovengenoemde actoren om hun behoeften en verwachtingen beter te begrijpen;

Overwegende dat deze analyse is gebaseerd op eerdere ervaringen en rekening houdt met de evaluaties en de maatregelen die zijn genomen;

Overwegende dat er steun aan de Jeugdraad zal worden verleend door deze een participatief budget toe te kennen dat integraal deel uitmaakt van de oorspronkelijke begrotingen van de dienst, teneinde de initiatieven en projecten ervan aan te moedigen; deze raad moet een echt instrument voor burgerparticipatie en meningsuiting zijn, dat nauw samenwerkt met jeugdhuisen, wijkhuizen, verenigingen en culturele actoren om projecten en acties te valoriseren.

Overwegende dat na analyse van de onderstaande modaliteiten de Jeugdraad opnieuw kan worden ingesteld;

Overwegende de nota waarin de contouren van de organisatie worden uitgewerkt, met inbegrip van de aspecten met betrekking tot de operationele tijdsduur, als volgt opgesteld:

#### 1. Voorbereidende stappen

- De oproep tot kandidaatstelling voor de Jeugdraad wordt voorafgegaan door een korte online-raadpleging. Deze heeft tot doel gegevens te verzamelen waarmee de interesses van de doelgroep in kaart kunnen worden gebracht.
- Deze participatieve aanpak zal het mogelijk maken om inspiratie te putten uit de prioriteiten en aandachtspunten die richting zullen geven aan de reflectie, de eerste beleidslijnen en de behandelde onderwerpen, of om projecten op te zetten door de toekomstige Jeugdraad en zijn eventuele commissies;
- Deze raadpleging zal de promotie voor de oprichting van een nieuwe Jeugdraad versterken en zo toekomstige kandidaten mobiliseren.
- De online raadpleging zal ook dienen als basis voor een bijeenkomst waarbij de verenigingssector en jongeren (die tijdens de online raadpleging zullen worden uitgenodigd) samenkomen om van gedachten te wisselen en de discussie te verdiepen. Voormalige leden van eerdere raden zullen op een specifiek moment in het proces worden betrokken.
- De raadpleging vindt plaats in het eerste kwartaal van 2026. De resultaten zullen worden verwerkt en er zal hierover worden gecommuniceerd.

#### 2. Doelgroep en toelatingsvoorwaarden

- Leeftijd: 15 tot 23 jaar.
- Gendergelijkheid: er wordt gestreefd naar volledige gendergelijkheid (d.w.z. 50/50).
- Territoriale vertegenwoordiging: effectief vanuit territoriaal oogpunt. (Woonplaatsen onderverdeeld in 4 wijken: Centrum, Maritiem, Zuidwest, Karreveld)

- Selectie: loting.
- Tweetaligheid: er zal voortdurend aandacht worden besteed aan tweetaligheid.
- Inwoners van Molenbeek

### 3. Aantal leden:

- 45 vertegenwoordigers, net als het aantal leden van de gemeenteraad. Functioneel gezien zullen de leden bijeenkomen in de plenaire vergadering en/of in thematische commissies, afhankelijk van de specifieke belangen van elk betrokken lid.
- Er zou een reserve kunnen worden aangelegd om het aantal van 45 leden te garanderen. Hierbij zou een beroep kunnen worden gedaan op kandidaten die bij de eerste benoeming niet door de loting zijn geselecteerd.
- Uitoefening van het mandaat: op vrijwillige basis

### 4. Duur en verloop van het mandaat:

- De duur van het mandaat bedraagt maximaal twee jaar en zes maanden. De Jeugddienst zorgt voor de methodologische begeleiding.
- Het eerste jaar is gewijd aan de vorming van de groep, de organisatie ervan, eventueel de oprichting van commissies, enz.
- Aan het einde van het eerste jaar zal de jeugdraad een activiteitenverslag voorleggen aan de gemeenteraad. Daarin wordt een stand van zaken gegeven van de ontwikkelde initiatieven en de vooruitzichten.
- Het tweede jaar zal worden georganiseerd rond de uitvoering van een collectief project met een lokale en/of bovenlokale reikwijdte, afhankelijk van de gekozen thema's en de opleidingen die in het eerste jaar zijn gevolgd. Dit project zal ter goedkeuring worden voorgelegd aan het College, dat via de Jeugddienst (methodologische begeleiding, participatief budget, terbeschikkingstelling van infrastructuur, ...) de nodige ondersteuning zal bieden.
- Aan het einde van de ambtstermijn zal de Raad de resultaten van zijn gezamenlijke project aan de gemeenteraad voorleggen.
- Om de vorming van een nieuwe Jeugdraad mogelijk te maken, wordt er uiterlijk zes maanden na het tweede jaar van de ambtstermijn een evaluatiemoment georganiseerd.
- De leden van de Jeugdraad moeten zich houden aan een huishoudelijk reglement, voorgesteld door het College, waarin interne werkingselementen, deontologische en ethische regels zijn opgenomen.
- De oproep tot kandidaatstelling zal in de loop van het tweede kwartaal van 2026 worden gelanceerd. Voorafgaand aan de start van de werkzaamheden van de raad zal er een officieel moment plaatsvinden waarop het orgaan voor de gemeenteraad wordt geïnstalleerd.

## **BESLUIT:**

### Artikel 1

De nota "Procedure voor de heroprichting van de Jeugdraad" goed te keuren

### Artikel 2

De creatie van specifiek materiaal (zoals een logo, een Instagram-pagina, een website, ...) in verband met het initiatief toe te staan, teneinde een betere promotie van de beoogde participatieve dynamiek te waarborgen, waarbij de daarmee gepaard gaande kosten worden gedragen

Dit document wordt doorgestuurd naar de afdelingen Communicatie, Financiën en de Drukkerij.

**communale MR, relative aux bénévoles en contact avec les mineurs dans les écoles.- report du  
20/05/2026**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,

À la page 23 du dernier Molenbeek Info, il est fait la promotion de l'initiative des « Aidants Bénévoles Scolaires », ouverte à toute personne de plus de 18 ans souhaitant apporter son aide dans les écoles.

L'initiative paraît positive et généreuse sur le principe. Toutefois, elle soulève aussi des questions importantes en matière de sécurité et de protection des enfants.

Le texte indique qu'« il suffit d'avoir 18 ans » et que chacun peut s'engager, sans qualification particulière.

Or, lorsqu'il s'agit d'activités en contact direct avec des mineurs dans le cadre scolaire, il est essentiel de prévoir des garanties sérieuses afin d'éviter tout risque d'abus, d'influence malsaine ou de comportements inappropriés.

Dès lors, ma question est la suivante :

Quels sont les mécanismes de contrôle et de sélection prévus pour les personnes qui interviennent dans les écoles via ce dispositif ?

La production d'un extrait de casier judiciaire modèle 2 destiné aux activités en contact avec des mineurs est-elle obligatoire ?

Une vérification, un encadrement ou une formation minimale sont-ils prévus avant toute intervention auprès des enfants ?

Enfin, quelles mesures concrètes la commune et les écoles partenaires mettent-elles en place pour garantir la sécurité physique, psychologique et morale des élèves ?

Il est indispensable que la volonté d'ouvrir l'école à des bénévoles s'accompagne de garanties strictes afin que seuls des citoyens réellement bienveillants et dignes de confiance puissent intervenir auprès des enfants.

Je vous remercie pour vos réponses.

Gloria Garcia Fernandez

---

**Gemeentesecretariaat - Mondelinge vraag ingediend door mevrouw Garcia Fernandez,  
Gemeenteraadslid MR, betreffende de vrijwilligers in contact met minderjarigen in de scholen.-  
uitstel van 20/05/2026**

11 **Secrétariat communal - Question orale déposée par Madame Garcia Fernandez, Conseillère communale MR, relative à l'absence de désignation d'un représentant de Molenbeek au sein de la Société Coopérative Intercommunale de Crémation.- report du 20/05/2026**

Mesdames, Messieurs les membres du collège,

En parcourant les annexes du Moniteur belge relatives à la Société Coopérative Intercommunale de Crémation, publiées en août 2025, on découvre que toutes les communes associées ont procédé à la désignation ou au renouvellement de leurs représentants... sauf Molenbeek-Saint-Jean, pour laquelle il est indiqué noir sur blanc :

« pas reçu de désignation ».

C'est tout de même interpellant.

Parce qu'au-delà du caractère administratif, cette intercommunale prend des décisions concrètes : gestion du crématorium, investissements, tarifs, orientations budgétaires et qualité du service rendu aux familles. Autrement dit, lorsqu'une commune ne désigne personne, elle choisit de ne pas avoir de voix autour de la table.

Ma question est donc simple :

Comment le Collège explique-t-il que Molenbeek ait été absente de cette désignation officielle alors que les autres communes ont, elles, rempli leurs obligations ?

S'agit-il : d'un oubli, d'un dysfonctionnement administratif, d'un manque d'intérêt pour cette intercommunale, ou plus simplement d'un Collège trop désorganisé pour assurer correctement la représentation de la commune ?

Merci pour vos réponses.

Gloria Garcia Fernandez

---

**Gemeentesecretariaat - Mondelinge vraag ingediend door mevrouw Garcia Fernandez, Gemeenteraadslid MR, betreffende het uitblijven van de aanstelling van een vertegenwoordiger van Molenbeek binnen de Intercommunale Coöperatieve Vennootschap voor Crematie.- uitstel van 20/05/2026**

---

12 **Secrétariat communal - Question orale déposée par Monsieur Zibouh, Conseiller communal TFA, relative à l'impact social de la politique de stationnement à Molenbeek-Saint-Jean.- report du 20/05/2026**

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, chers collègues,

« 10 euros et 58 centimes. »

C'est par ce chiffre, précis et implacable, que je souhaite ouvrir mon intervention. Ce n'est pas le prix d'un luxe, c'est le montant qu'un citoyen doit désormais déboursier pour seulement deux heures de stationnement afin de rendre visite à ses parents ici, à Molenbeek.

Je me fais aujourd'hui l'écho fidèle d'une interpellation citoyenne reçue sur les réseaux sociaux. Ce citoyen, dont je rapporte ici les mots sans qu'ils ne soient les miens, exprime un sentiment de rupture profonde. Il décrit une majorité — je cite — « **PS-PTB-MAMA** » qui, selon ses termes, semble plus prompte à donner des leçons de justice sociale qu'à gérer les problèmes concrets de ceux qu'il appelle les « vrais Molenbeekois ».

Il affirme que les citoyens qui travaillent et qui ont grandi dans nos quartiers ont l'impression d'être devenus des « **vaches à lait** ». Plus inquiétant encore, il souligne que toute critique de cette gestion est systématiquement balayée par des qualificatifs de « **populiste** », de « **réac** » ou de « **pro MR** », alors qu'il ne s'agit pour lui que de simple bon sens et de respect pour le portefeuille des familles.

Une commune ne peut se gérer uniquement par des postures morales ; elle doit se gérer en respectant le lien social et la réalité financière de ses administrés. Dès lors, je vous adresse les questions suivantes :

- **Prise en compte des critiques** : Comptez-vous prendre en considération ces retours directs des citoyens pour trouver des solutions qui ne pénalisent plus les visites familiales ?
- **Révision tarifaire** : La majorité est-elle prête à revoir ses positions concernant ces tarifs de stationnement que certains de nos habitants jugent absurdes et déconnectés de la réalité ?
- **Évolution de la position** : Au-delà des slogans, quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour que les Molenbeekois ne se sentent plus punis lorsqu'ils circulent ou reçoivent leurs proches dans leur propre commune ?

Je vous remercie.

Hamza Zibouh

---

**Gemeentesecretariaat - Mondelinge vraag ingediend door de heer Zibouh, Gemeenteraadslid TFA, betreffende de sociale impact van het parkeerbeleid in Sint-Jans-Molenbeek.- uitstel van 20/05/2026**

---

**13 Secrétariat communal - Question orale déposée par Monsieur Milis, Conseiller communal MR, relative à la révision globale des services de téléphonie mobile pris en charge par l'Administration communale.- report du 20/05/2026**

Il a récemment été communiqué aux membres du personnel communal bénéficiant d'un abonnement GSM pris en charge par la Commune qu'une révision globale des services de téléphonie mobile allait être menée, avec suspension annoncée des abonnements existants et introduction d'une procédure de réactivation sur base d'une demande motivée.

Cette décision suscite de nombreuses interrogations au sein du personnel concerné, notamment concernant les critères retenus pour maintenir ou supprimer certains abonnements professionnels, alors que plusieurs agents doivent rester joignables dans le cadre de leurs fonctions, y compris en dehors des heures de service.

Dès lors, le Collège peut-il préciser les motivations de cette réforme, les critères objectifs qui seront appliqués pour l'octroi ou le maintien des abonnements GSM professionnels, ainsi que les garanties

prévues afin d'assurer un traitement équitable des demandes introduites par les agents ?

Merci pour vos réponses.

Didier Milis

---

**Gemeentesecretariaat - Mondelinge vraag ingediend door de heer Milis, MR-Gemeenteraadslid, betreffende de globale herziening van de mobiele telefoniediensten ten laste van het Gemeentebestuur.- uitstel van 20/05/2026**

---

**14 Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Chehade, Conseiller communal MR, en soutien au peuple libanais.- report du 20/05/2026**

Motion de soutien au peuple libanais

Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean

Considérant :

les événements dramatiques et les conflits qui touchent actuellement le Liban ;

les nombreuses victimes civiles, les déplacés et les souffrances humaines causées par la guerre ;

les liens humains, culturels et historiques existants entre la Belgique, Bruxelles et la communauté libanaise ;

les valeurs de solidarité, de paix et de respect des peuples défendues par la commune de Molenbeek-Saint-Jean ;

Le Conseil communal demande :

Que le drapeau libanais soit hissé temporairement sur le bâtiment de la maison communale comme symbole de solidarité avec le peuple libanais ;

Qu'un message officiel de soutien, de paix et de solidarité soit publié par la commune à destination du peuple libanais et de toutes les victimes civiles de la guerre ;

Que la commune réaffirme son attachement aux valeurs de paix, de dialogue entre les peuples et de protection des populations civiles.

Message proposé :

« La commune de Molenbeek-Saint-Jean exprime son soutien et sa solidarité envers le peuple libanais face aux souffrances causées par la guerre. Nos pensées vont aux victimes civiles, aux familles touchées et à tous ceux qui aspirent à la paix, à la sécurité et à la dignité humaine. »

Mohamad Chehade

---

**Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door de heer Chehade, Gemeenteraadslid MR, ter ondersteuning van het Libanese volk.- uitstel van 20/05/2026**

---

**15 Secrétariat communal - Motion déposée par les groupes PTB, PS et MAMA pour la préservation de repas scolaires complets, gratuits, sains et durables pour les enfants de Molenbeek.- report du 20/05/2026**

## LE CONSEIL,

**Considérant** que suite au succès croissant d'appels à projets "repas complets gratuits" initiés à partir de 2018 dans les écoles fondamentales les plus précaires de Wallonie et Bruxelles, un décret a été voté le 19 octobre 2023<sup>[1]</sup> permettant une politique plus structurelle de financement de repas complets, gratuits, sains et durables dans les écoles fondamentales ordinaires relevant de l'encadrement différencié, et les écoles fondamentales spécialisées ; que ce projet permettait aux écoles accueillant les enfants les plus défavorisés de leur permettre de bénéficier, sans frais à charge de leurs parents, de repas de qualité, variés et équilibrés chaque jour d'école ; qu'en 2025-2026, 429 implantations scolaires étaient entrées dans le dispositif<sup>[2]</sup> ;

**Considérant** que ce décret a été adopté dans un contexte d'accroissement de la pauvreté des familles ayant de graves répercussions sur la précarité alimentaire touchant leurs enfants, et qu'il faisait mention d'études établissant que *"24% des parents éprouvent des difficultés à nourrir leurs enfants"* [3] ;

**Considérant** que 13,9 % des enfants belges de 6 à 11 ans sont en situation de privation matérielle sévère, qu'un parent sur 5 d'enfants de 3 à 9 ans n'a pas les moyens d'offrir une alimentation saine et équilibrée à ses enfant<sup>[4]</sup> ; qu'en 2026 en Wallonie, une mère sur sept se prive parfois de manger à sa faim pour que son enfant puisse s'alimenter<sup>[5]</sup> ;

**Considérant** l'impact d'une alimentation scolaire saine sur la santé et le bien-être des enfants, tant en termes de santé mentale (gestion des émotions, capacités de concentration) que physique (réduction de l'obésité, acquisition d'habitudes alimentaires plus saines) ;

**Considérant** que Sciensano a publié en juin 2025 les résultats d'une enquête alimentaire montrant qu'en Belgique, l'alimentation des enfants n'est pas en adéquation avec les recommandations en vigueur<sup>[6]</sup> ;

**Considérant** par ailleurs l'impact essentiel d'une alimentation scolaire de qualité et accessible sur les conditions d'apprentissage des enfants ; le décret expliquant que *"les enfants qui n'ont pas accès à une alimentation suffisante et saine, n'ont pas l'énergie nécessaire pour se concentrer pendant les heures de cours"* ; le décret rapportant qu' *"il est constaté sur le terrain par des professeurs de la Communauté française que des enfants s'endorment en classe notamment car ils ne sont pas suffisamment bien nourris"* ; le décret rappelant que *"la nutrition modifie les performances scolaires pendant les années formatrices et peut altérer le mode de vie d'un enfant. Ce manque d'énergie pour apprendre et étudier se fait évidemment ressentir sur les résultats scolaires des élèves issus de familles précarisées en Communauté française"*<sup>[7]</sup> ;

**Considérant** que la qualité nutritionnelle de l'alimentation fournie au travers de ce dispositif permettait non seulement aux enfants concernés de ne plus apprendre le ventre vide, mais aussi de recevoir une alimentation saine, équilibrée, diversifiée et de qualité ;

**Considérant** que ces projets, organisés dans les écoles accueillant les publics les plus défavorisés, étaient à même d'amener une réponse ciblée et efficace ;

**Considérant** que le dispositif passe par une production locale de l'alimentation fournie aux élèves, ce qui permet par ailleurs un soutien et des débouchés importants à nos agriculteurs wallons engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement et qui renforcent la résilience de nos territoires ; que les denrées sont transformées dans des légumeries, et les repas sont préparés par des cuisines de collectivités - autant de structures pourvoyeuses d'emplois locaux ; que par là, le dispositif est également bénéfique pour le développement territorial de nos régions ;

**Considérant** qu'une étude menée par le HIVA - KULeuven pour le compte de la Fondation Roi Baudouin a mis en évidence l'impact social du décret repas scolaires chauds, gratuits, sains et durables, ce dispositif permettant de réduire l'insécurité alimentaire des enfants, de renforcer leur bien-être, de développer le savoir-vivre dans les écoles, et d'améliorer la concentration des élèves<sup>[8]</sup> ;

**Considérant** les récentes déclarations à ce sujet de Valérie Glatigny, Ministre de l'Education, assumant que *"l'égalité des chances passe évidemment par la gratuité des repas"* et le soulignant comme l'un des éléments ressortant de l'étude HIVA - KULeuven<sup>[9]</sup> ;

**Considérant** que ce décret a été abrogé par un décret programme du 17 décembre 2025<sup>[10]</sup>, que le budget de 21,4 millions € affecté à cette politique a été supprimé, qu'en contrepartie de cette suppression, la possibilité a été ouverte aux écoles d'utiliser les moyens de fonctionnement complémentaires de l'encadrement différencié pour financer des repas "sains et durables" qui ne doivent plus être nécessairement ni complets ni gratuits, mais que les 8,2 millions € qui ont été ajoutés à ces moyens de fonctionnement complémentaires de l'encadrement différencié<sup>[11]</sup>, dont 760 établissements scolaires sont bénéficiaires, ne permettent pas d'assurer la viabilité des projets existants<sup>[12]</sup> ;

**Considérant** que le décret a également voté des mesures transitoires mettant fin anticipativement aux projets dans lesquels des écoles s'étaient engagées pour une durée de 5 années<sup>[13]</sup> ;

**Considérant** de ce fait que les repas scolaires organisés jusqu'ici dans ces écoles sont en danger ;

**Considérant** que l'article 24 de la Convention internationale relative aux droits de l'Enfant reconnaît *"le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible"* ce qui implique la lutte contre *"la malnutrition"* et *"la fourniture d'aliments nutritifs"* ; et que son article 27 reconnaît à tout enfant le droit *"à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social"* et qu'il énonce que les Etats *"adoptent les mesures appropriées [pour] mettre en oeuvre ce droit (...) et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation"*<sup>[14]</sup> ;

**Considérant** que l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne reconnaît que *"les enfants ont droit à la protection et aux soins nécessaires à leur bien-être"* et que *"l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale"* dans tous les actes relatifs aux enfants<sup>[15]</sup> ;

**Considérant** que l'article 17 de la Charte sociale européenne révisée engage les Etats à assurer aux enfants et aux adolescents *"les soins, l'assistance, l'éducation et la formation dont ils ont besoin, notamment en prévoyant la création ou le maintien d'institutions ou de services adéquats et suffisants à cette fin"*<sup>[16]</sup> ;

**Considérant** que l'article 7 de la Garantie européenne pour l'enfance, dans laquelle s'est engagée la Belgique, fait de la fourniture d'au moins repas sain par jour d'école à tous les enfants dans le besoin, c'est-à-dire tous les enfants exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, un de ses objectifs phares<sup>[17]</sup> ;

**Considérant** que la Fédération Wallonie-Bruxelles a inscrit le projet de cantines scolaires permettant l'offre de repas gratuits de qualité nutritionnel à base de produit locaux dans des écoles fondamentales spécialisées ou de l'encadrement différencié comme la réalisation communautaire française de cet engagement européen<sup>[18]</sup>, que le projet "repas complets gratuits, sains et durables" a ainsi été inscrit tant dans le plan d'action national que les rapports bisannuels de suivi de la mise en œuvre de cette

Garantie, que le vote du décret permettant une extension du dispositif est rapporté dans le rapport biennal 2024 de suivi de l'implémentation de la Garantie<sup>[19]</sup> ;

**Considérant** que de très nombreuses organisations ont multiplié les inquiétudes et prises de position suite au définancement de la politique d'alimentation scolaire ; en ce compris la Ligue des familles, Ecole à table, le Délégué général aux droits de l'enfant, la FAPEO, l'UFAPEC, le MOC, les organisations syndicales des personnels de l'enseignement, les réseaux et associations de lutte contre la pauvreté, la Société scientifique de médecine générale, la Mutualité chrétienne<sup>[20]</sup>, Solidaris, la Fédération des maisons médicales<sup>[21]</sup> ;

**Considérant** les inquiétudes formulées par une centaine de directions d'écoles concernées par le biais de diverses prises de positions publiques<sup>[22][23]</sup> ;

**Considérant** que les inquiétudes et prises de position se sont également multipliées chez nos agriculteurs wallons et dans le secteur de la production alimentaire saine à destination des écoles avec des interventions de la FUGEA, de l'Union Nationale des Agriculteur.ice.s bio de Wallonie, des ceintures alimentaires, de FIAN Belgium, mais aussi d'opérateurs économiques de la transformation alimentaire et des cuisines collectives<sup>[24]</sup> ;

**Considérant** que la ville de Molenbeek est impliquée dans ce projet avec 9 implantations scolaires,

Pour ces motifs, le Conseil communal de Molenbeek:

1. **Exprime** son opposition à la décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles de supprimer le décret "repas complets, gratuits, sains et durables" à destination des écoles les plus défavorisées et de définancer cette politique
2. **Réaffirme** l'importance d'une alimentation scolaire de qualité qui soit concrètement accessible aux enfants sans discrimination, et donc a fortiori de l'organisation d'une offre de repas complets gratuits, sains et durables dans les écoles concernées
3. **S'inquiète** de l'absence de concertation menée dans le cadre de cette décision, laquelle a été menée sans vérification auprès des écoles ou des Pouvoirs organisateurs de la viabilité, pour les projets de repas scolaires, des économies décidées
4. **Souligne** que les écoles concernées n'ont été averties qu'en avril d'une décision esquissée en octobre et votée en décembre,
5. **Rappelle** que les projets de repas scolaires nécessitent des investissements parfois conséquents et se déploient sur le temps long,
6. **Exhorte** le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'assurer, pour la rentrée scolaire prochaine, la viabilité des projets existants, dans les 429 écoles bénéficiaires, et a fortiori, d'assurer que les projets dans lesquels les écoles avaient été engagées pour 5 ans puissent se poursuivre jusqu'à leur terme,
7. **Appelle** le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le gouvernement wallon et le gouvernement bruxellois à concerter tous les acteurs pertinents, afin de construire une véritable politique d'alimentation scolaire qui veille à ce que tous les élèves aient un accès réel à des repas scolaires de qualité,
8. **Charge** Madame la Bourgmestre de transmettre la présente motion à Madame la Ministre-Présidente Elisabeth Degryse, aux Ministres concernés, au Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aux chefs de groupe parlementaires.

**Adopté par le Conseil communal de Molenbeek le (date).**

[1] [http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg\\_res\\_01.php?ncda=51691](http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=51691)

[2] <https://iodda.be/public/annexes/9113/document/fr>

[3] <https://archive.pfwb.be/1000000020d605d>

- [4] [https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/product/view/ilc\\_chmd01?category=livcon.ilc.ilc\\_md.ilc\\_chmd](https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/product/view/ilc_chmd01?category=livcon.ilc.ilc_md.ilc_chmd)
- [5] <https://isadf.iweps.be/index.php?action=indicateur&indicateur=07&type=1&droit=02>
- [6] <https://www.sciensano.be/fr/biblio/enquete-de-consommation-alimentaire-2022-2023-rapport-de-synthese-sur-la-consommation-alimentaire-et>
- [7] <https://archive.pfwb.be/1000000020d605d>
- [8] <https://kbs-frb.be/fr/couts-et-avantages-des-repas-scolaires-chauds-sains-et-durable>
- [9] <https://archive.pfwb.be/1000000020df056>
- [10] [http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg\\_res\\_01.php?ncda=53841](http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=53841)
- [11] [https://budget-finances.cfwb.be/fileadmin/sites/dgbf/uploads/documents/budget\\_comptabilite/ressources/budgets/2026/Budget\\_des\\_depenses\\_2026\\_-\\_Initial.pdf](https://budget-finances.cfwb.be/fileadmin/sites/dgbf/uploads/documents/budget_comptabilite/ressources/budgets/2026/Budget_des_depenses_2026_-_Initial.pdf)
- [12] <https://liguedesfamilles.be/article/les-repas-scolaires-de-55-300-enfants-en-situation-de-pauvrete-en-danger>
- [13] [http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg\\_res\\_01.php?ncda=53841](http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=53841)
- [14] <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>
- [15] [https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text\\_fr.pdf](https://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf)
- [16] <https://rm.coe.int/168007cf94>
- [17] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32021H1004#PP2Contents>
- [18] <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=25530&langId=fr>
- [19] <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=27547&langId=fr>
- [20] <https://www.lesoir.be/717207/article/2025-12-16/supprimer-les-repas-scolaires-gratuits-serait-une-erreur-durable-pour-la-sante>
- [21] <https://liguedesfamilles.be/storage/43365/2026-03-13-Faire-de-l'alimentation-scolaire-une-r%C3%A9elle-priorit%C3%A9.pdf>
- [22] <https://www.rtfb.be/article/les-repas-scolaires-complets-offerts-aux-enfants-les-plus-precaires-de-federation-wallonie-bruxelles-en-danger-les-directions-s-expriment-11649669>
- [23] <https://www.lavenir.net/actu/belgique/politique/2026/04/15/fin-des-repas-gratuits-dans-l'enseignement-differencie-un-retour-en-arriere-insupportable-estiment-les-ecoles-signataires-d'une-lettre-ouverte-XAOT2ZAICZFKLGKKHV4OKDL75M/>
- [24] <https://liguedesfamilles.be/storage/43365/2026-03-13-Faire-de-l'alimentation-scolaire-une-r%C3%A9elle-priorit%C3%A9.pdf>

---

**Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door de fracties PTB, PS en MAMA voor het behoud van volledige, gratis, gezonde en duurzame schoolmaaltijden voor de kinderen van Molenbeek.- uitstel van 20/05/2026**

---

**16 Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Garcia Fernandez, Conseillère communale MR, relative à la suppression de la ligne R29.- report du 20/05/2026**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Une décision importante en matière de mobilité est en train de passer presque inaperçue et pourtant, elle aura un impact direct sur le quotidien de nombreux Molenbeekois.

La ligne R29 de De Lijn ne traversera bientôt plus le centre de Sint-Jans-Molenbeek. Concrètement, cela signifie une perte de liaison directe avec Dilbeek pour de nombreux habitants.

Une question se pose immédiatement, quelle a été la réaction de notre commune ?

Selon De Lijn, les autorités locales avaient la possibilité d'introduire des remarques, des objections, voire de demander des adaptations.

La commune de Molenbeek l'a-t-elle fait ?

Si oui, lesquelles ?  
Si non, pourquoi ?

À ce jour, aucune communication claire n'a été faite.  
Aucune explication.  
Aucune prise de position publique.  
Et pourtant, les enjeux sont connus.

Oui, il y a des problèmes :  
– des bus bloqués dans la circulation  
– des tensions et des questions de sécurité sur certains tronçons

Mais précisément. c'est dans ces situations que l'on attend une commune qu'elle défende ses habitants. Pas qu'elle reste silencieuse pendant que des lignes disparaissent.

Ce n'est d'ailleurs pas un cas isolé.  
La ligne de nuit N62, qui reliait auparavant Anderlecht (Erasme), traversait Molenbeek et allait jusqu'à l'aéroport, a déjà été raccourcie pour partir uniquement de Rogier.  
Une ligne pourtant essentielle pour l'accès à l'emploi de publics plus fragiles.

Là aussi, la réaction politique a été pour le moins discrète.  
Dès lors, mes questions sont les suivantes :  
- La commune a-t-elle officiellement réagi au projet de modification de la ligne R29 ?  
- Quelles démarches concrètes ont été entreprises auprès de De Lijn ?  
- Une évaluation de l'impact pour les habitants a-t-elle été réalisée ?  
- Quelles solutions alternatives sont envisagées pour maintenir l'accessibilité vers Dilbeek ?  
- Enfin, comment le Collège compte-t-il éviter que ce type de décision se reproduise sans débat public ?

Molenbeek fait déjà face à des défis importants en matière de mobilité et d'accès à l'emploi.  
Accepter silencieusement la suppression de liaisons ne peut pas être une réponse politique.

Les problèmes existent, personne ne les nie, mais ils doivent être résolus, pas servir de prétexte à un recul du service public.

Je vous remercie pour vos réponses.

Gloria García Fernandez  
Cheffe de file MR  
Conseillère communale

---

**Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Garcia Fernandez,  
Gemeenteraadslid MR, betreffende de afschaffing van lijn R29.- uitstel van 20/05/2026**

---

**17 Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Garcia Fernandez, Conseillère communale MR, relative à l'absence de budget communal.- report du 20/05/2026**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Nous sommes aujourd'hui au mois de mai... et toujours aucun budget communal présenté à ce conseil.

Ce retard n'est pas anodin. Il est même profondément préoccupant.

Le budget est l'acte politique central d'une majorité.

Ne pas être en mesure de le présenter après plusieurs mois d'exercice pose une question simple, où est le cap ?

En attendant, la commune fonctionne sous le régime des douzièmes provisoires.

Autrement dit, on gère au mois le mois, sans vision, sans projection, sans débat démocratique réel sur les priorités. Ce n'est pas une manière saine de gérer une commune.

Les douzièmes provisoires sont censés être une solution exceptionnelle, temporaire, pour faire face à un retard limité. Aujourd'hui, ils deviennent un mode de gestion prolongé. Cela traduit soit une incapacité à trancher, soit des désaccords internes, soit un manque de préparation. Dans tous les cas, ce n'est pas rassurant.

Pendant ce temps, les services tournent au ralenti, les projets sont bloqués ou reportés, et les citoyens n'ont aucune visibilité sur les choix qui les concernent directement.

Cette situation pose aussi une question de respect du conseil communal.

Nous sommes censés débattre, amender, voter un budget. Aujourd'hui, nous sommes tenus à l'écart des décisions structurantes, alors même que la commune continue à engager des dépenses.

Dès lors, mes questions sont simples :

- Pourquoi, au mois de mai, la majorité n'est-elle toujours pas en mesure de présenter un budget ?
- Combien de temps la commune compte-t-elle encore fonctionner sous douzièmes provisoires ?
- Quelles sont les conséquences concrètes de cette situation sur les services communaux et les projets en cours ?
- Et surtout, quand ce conseil sera-t-il enfin en mesure de débattre d'un budget clair, cohérent et assumé politiquement ?

Gouverner, c'est prévoir. Aujourd'hui, ce que nous voyons, c'est une gestion au jour le jour, sans cap lisible.

Merci pour vos réponses.

Gloria Garcia Fernandez

---

**Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Garcia Fernandez, Gemeenteraadslid MR, betreffende het ontbreken van een gemeentebegroting.- uitstel van 20/05/2026**

---

**18 Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Garcia Fernandez, Conseillère communale MR, relative au dîner de printemps des seniors.- report du 20/05/2026**

Monsieur l'Échevin,

Je souhaite vous interpellier concernant votre décision relative à l'organisation de l'événement de printemps destiné aux seniors.

Vous avez en effet fait le choix de remplacer le traditionnel dîner, comprenant apéritif, plat, dessert et café, par un simple goûter, limité à une part de tarte accompagnée d'un café ou d'un thé.

Cette décision constitue une réduction importante de la qualité de l'activité proposée. Pourtant, le montant de la participation demandée reste inchangé, fixé à 5 euros.

Dans le même temps, il apparaît que de nombreux pensionnés, notamment dans le quartier de Semence Park Village, n'ont pas reçu d'invitation. Cette situation soulève un problème évident d'accès à l'information et d'égalité de traitement.

Dès lors, je souhaite vous poser les questions suivantes :

- Quelles sont les raisons précises qui ont motivé cette réduction de l'offre ?
- Comment justifiez-vous le maintien du tarif malgré une prestation nettement diminuée ?
- Comment expliquez-vous que certains seniors n'aient pas été informés de cet événement ?
- Quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir, à l'avenir, une organisation équitable et transparente ?
- Pouvez-vous assurer que cette décision ne s'inscrit pas dans une logique plus large de réduction des activités destinées aux seniors ?

Au vu de ces éléments, cette situation donne le sentiment d'un recul dans l'attention portée à nos aînés, ainsi que d'une gestion pour le moins discutable.

Je vous remercie pour vos réponses.

Gloria García Fernandez

---

**Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Garcia Fernandez,  
Gemeenteraadslid MR, betreffende het lentediner voor senioren.- uitstel van 20/05/2026**

---

**19 Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Merris, Conseiller communal MR, relative au parc des Muses.- report du 20/05/2026**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Je souhaite vous interpellier au sujet de la situation actuelle du Parc des Muses, qui suscite depuis plusieurs années des inquiétudes croissantes parmi les riverains.

Ce parc, qui devrait constituer un espace de détente et de convivialité au cœur d'un quartier densément peuplé, fait aujourd'hui l'objet de nombreuses plaintes. Les habitants dénoncent une dégradation progressive de l'état général du site, marquée notamment par un manque d'entretien et des infrastructures vieillissantes. Ces constats ont d'ailleurs été relayés dans la presse locale, où il est fait état d'une demande claire des riverains pour un parc plus propre et plus sûr.

Au-delà de cette situation générale, plusieurs problèmes concrets et persistants méritent une attention particulière.

La question des clôtures est régulièrement soulevée. Plusieurs riverains signalent qu'elles sont, à certains endroits, dégradées ou inefficaces, et que leur remplacement est attendu depuis plus d'un an. Cette défaillance a des conséquences directes sur l'accessibilité du parc.

En effet, malgré les heures de fermeture, le parc resterait facilement accessible en raison de ces défauts. Cette situation favoriserait des intrusions en dehors des heures autorisées et, selon de nombreux témoignages, permettrait l'installation d'activités illégales, notamment du trafic de stupéfiants.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

La commune a-t-elle connaissance de ces intrusions dans le parc en dehors des heures d'ouverture,

ainsi que des activités qui y seraient liées ? Des constats ont-ils été établis par les services compétents ?

Quel est l'état actuel des clôtures du parc et pour quelles raisons leur remplacement ou leur réparation accuse-t-il un retard aussi important ? Un calendrier précis d'intervention peut-il être communiqué ?

Quelles mesures immédiates la commune entend-elle prendre afin de garantir le respect des heures de fermeture et de rétablir un niveau de sécurité acceptable pour les usagers et les riverains ?

Enfin, dans le cadre du projet de réaménagement du parc, comment ces problématiques concrètes seront-elles prises en compte afin d'éviter qu'elles ne perdurent ou ne se reproduisent ?

La situation actuelle contribue à un sentiment d'abandon et d'insécurité qui n'est pas acceptable pour un espace public de proximité. Il apparaît dès lors essentiel de rétablir des conditions d'usage normales, sûres et respectueuses pour l'ensemble des habitants.

Je vous remercie pour vos réponses.

Didier Van Merris

---

**Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Van Merris, Gemeenteraadslid MR, betreffende het Muzenpark.- uitstel van 20/05/2026**

---

20 **Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Merris, Conseiller communal MR, relative au parc Albert.- report du 20/05/2026**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Je souhaite vous interpeller concernant la situation du Parc Albert, qui pose aujourd'hui de réelles difficultés aux habitants du quartier.

Ce parc, qui devrait être un espace de détente et de convivialité, est de plus en plus perçu comme un lieu de nuisances et d'insécurité.

Plusieurs riverains nous signalent en effet que le parc, non clôturé, reste accessible en permanence. Cette situation entraîne des occupations nocturnes régulières, avec des rassemblements et des fêtes qui se prolongent tard dans la nuit, voire jusqu'au petit matin, au détriment de la tranquillité des habitants.

Au-delà des nuisances sonores, ces occupations donnent également lieu à des tensions et à des incidents.

Ces préoccupations ne relèvent pas uniquement d'un ressenti. Elles s'inscrivent dans un contexte plus large, puisque la presse a déjà relayé des faits graves survenus dans ce parc. Plusieurs bagarres y ont éclaté sur plusieurs jours, nécessitant l'intervention de la police et conduisant à plusieurs interpellations.

Ce type d'événements contribue à renforcer un sentiment d'insécurité chez les riverains et pose la question de la gestion de cet espace public.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

La commune a-t-elle connaissance des nuisances nocturnes régulières signalées par les riverains, notamment liées à des rassemblements et fêtes tardives dans le parc ?

Quelles mesures sont actuellement mises en place pour prévenir les troubles à l'ordre public et éviter les violences, comme celles qui ont déjà été constatées dans ce parc ?

La configuration actuelle du parc, ouverte en permanence et sans contrôle d'accès, est-elle encore adaptée à la situation du quartier ?

Des solutions sont-elles envisagées pour mieux encadrer les usages du parc, notamment en soirée et durant la nuit ?

Une présence renforcée des services de prévention ou de police est-elle prévue afin de sécuriser les lieux et de rassurer les habitants ?

La situation actuelle interroge sur la capacité à garantir un usage apaisé et respectueux de cet espace public. Il apparaît dès lors nécessaire d'apporter des réponses concrètes afin de rétablir la tranquillité et la sécurité dans et autour du parc.

Je vous remercie pour vos réponses.

Didier Van Merris

---

**Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Van Merris, Gemeenteraadslid MR, betreffende het Albertpark.- uitstel van 20/05/2026**

---

21 **Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Garcia Fernandez, Conseillère communale MR, relative au site BAT.- report du 20/05/2026**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Je souhaite revenir sur le site BAT, un dossier important pour notre commune depuis de nombreuses années.

Ce site est régulièrement présenté comme un projet structurant, notamment via les développements portés avec citydev.brussels.

Mais aujourd'hui, sur le terrain, la situation reste difficile à lire.

Pendant une longue période, ce site a connu différentes occupations, révélatrices à la fois, de la pression sociale que connaît notre Région, et du manque d'anticipation dans la gestion de ce type de lieux en attente de reconversion.

Cela pose une double responsabilité publique, garantir des conditions humaines dignes, et éviter que des sites stratégiques restent durablement dans l'incertitude.

Par ailleurs, il reste aujourd'hui beaucoup de flou autour du projet lui-même.

Pour les habitants du quartier, il est difficile de savoir:

- où en est concrètement le projet,
- si le chantier a réellement commencé,
- et surtout quand des avancées visibles auront lieu.

Or, pendant ce temps :

- les besoins en logement sont bien réels,
- les attentes des riverains sont fortes,
- et ce site reste en grande partie en transition.

Dès lors, je souhaite vous poser les questions suivantes :

- 1) Pouvez-vous nous préciser l'état exact d'avancement du projet sur le site BAT ?
- 2) Le chantier a-t-il effectivement démarré, et sur quelles parties du site 3) Quel est aujourd'hui le calendrier actualisé des travaux ?
- 4) Comment la commune a-t-elle encadré les occupations passées du site, et quelles leçons en ont été tirées pour l'avenir ?
- 5) Enfin, quelles garanties pouvez-vous donner quant à une concrétisation effective de ce projet, dans des délais raisonnables et au bénéfice des habitants de Molenbeek.

Je vous remercie pour vos réponses.

Gloria Garcia Fernandez

---

**Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Garcia Fernandez, Gemeenteraadslid MR, betreffende BAT site.- uitstel van 20/05/2026**

---

22 **Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Garcia Fernandez, Conseillère communale MR, relative à Bruxelles 2030 : état des lieux et perspectives. - report du 20/05/2026**

Je souhaite revenir sur le projet «Bruxelles 2030 », et plus particulièrement sur la situation actuelle de cette initiative portée autour de Molenbeek. Aujourd'hui, chacun le sait, la candidature n'a pas été retenue dans le cadre de la sélection européenne. C'est un fait. Mais dans le même temps, on nous explique que la dynamique doit se poursuivre, que les projets doivent continuer, et que l'investissement engagé doit s'inscrire dans la durée. Dès lors, une question simple se pose : quel est aujourd'hui le cadre précis de cette continuité ? Depuis plusieurs années, des moyens publics ont été mobilisés pour soutenir cette candidature. Des équipes ont été mises en place, des actions ont été financées, des événements ont été organisés. Pourtant, à ce stade, il est très difficile d'obtenir une vision claire et consolidée des moyens réellement engagés. C'est pourquoi je pose une première question très concrète : quel est le coût total du projet «Bruxelles 2030 » depuis son lancement, et quelle part concerne spécifiquement Molenbeek ? Deuxième élément, on évoque la poursuite des projets. Très bien, mais cela suppose un cadre, des priorités, et des objectifs mesurables. Quels projets sont aujourd'hui maintenus ? Avec quels budgets ? Et selon quels critères d'évaluation ? Existe-t-il un bilan structuré, indépendant, permettant d'identifier ce qui a fonctionné, ce qui doit être ajusté, et ce qui doit éventuellement être arrêté ? Enfin, au-delà des intentions, se pose une question de méthode. Comment garantir que la poursuite de cette dynamique repose sur une stratégie claire, transparente et évaluée, et non sur une prolongation automatique de dispositifs existants ? Parce qu'au fond, l'enjeu n'est pas de remettre en cause les ambitions culturelles ou les dynamiques locales, elles sont évidemment importantes, mais bien de s'assurer que chaque euro public engagé répond à des objectifs précis, mesurables, et utiles pour les habitants.

Je vous remercie.

Gloria Garcia Fernandez

---

**Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Garcia Fernandez, Gemeenteraadslid MR, betreffende Brussel 2030: stand van zaken en perspectieven.- uitstel van 20/05/2026**

---

23 **Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Merris, Conseiller communal MR, relative aux logements dans le quartier Beekkant.- report du 20/05/2026**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation préoccupante des habitants autour de Beekant, notamment dans les tours du boulevard Edmond Machtens et rues aux alentours.

Aujourd'hui, des dizaines de familles vivent encore dans des logements marqués par l'insalubrité, avec la présence d'amiante, des problèmes d'humidité, et des conditions de vie qui ne sont tout simplement pas dignes.

Ces habitants attendent depuis des années des solutions concrètes. Pourtant, les relogements restent très limités, et certains se voient annoncer des délais qui vont jusqu'à 2030. Pendant ce temps, ils continuent à vivre dans des logements dangereux pour leur santé.

Par ailleurs, plusieurs bâtiments sont amenés à être vidés, voire démolis, ce qui signifie que de nombreuses familles supplémentaires devront être relogées. Mais une question essentielle se pose, où iront-elles ?

Nous sommes face à une situation où :

- les logements sont dégradés,
- les relogements sont insuffisants,
- et les perspectives restent floues pour les habitants.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

- 1) Quelles mesures urgentes sont prises pour garantir la sécurité et la santé des habitants encore présents dans ces immeubles ?
- 2) Quel est le calendrier précis de relogement pour l'ensemble des familles concernées ?
- 3) Combien de logements sont réellement disponibles aujourd'hui pour faire face à ces relogements ?
- 4) enfin, quelles garanties pouvez-vous donner que ces habitants ne seront pas laissés dans l'attente pendant encore plusieurs années ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Didier Van Merris

---

**Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Van Merris, Gemeenteraadslid MR, betreffende de woningen in de Beekantwijk.- uitstel van 20/05/2026**

---

**24 Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Milis, Conseiller communal MR, relative au projet Lion City.- report du 20/05/2026**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Je souhaite vous interpellier au sujet du projet LionCity, développé sur le site de l'ancien siège de Delhaize à Molenbeek-Saint-Jean.

Comme vous le savez, ce projet, piloté notamment par citydev.brussels, représente un enjeu majeur pour notre commune. Il prévoit la création d'un nouveau quartier mixte, combinant logements, activités économiques, commerces et espaces publics.

Aujourd'hui, le site est occupé dans le cadre d'une phase transitoire qui accueille différentes initiatives associatives, culturelles et économiques. Si cette occupation temporaire permet de faire vivre le site, elle suscite aussi des questions légitimes quant à la suite du projet.

Dès lors, je souhaiterais savoir où en est concrètement la mise en œuvre de la première phase, dite

LionCity I.

Le calendrier des travaux est-il aujourd'hui confirmé ? Dispose-t-on d'une date claire pour le début effectif du chantier ?

Par ailleurs, pouvez-vous préciser la durée prévue de cette phase transitoire et nous indiquer s'il existe un risque de prolongation, notamment en cas de retards administratifs ou techniques ?

Je souhaiterais également obtenir des précisions concernant le volet logement. Quelle sera la répartition entre logements sociaux, logements moyens et logements privés ? Combien de logements seront réalisés dans la première phase, et dans quels délais les premières livraisons sont-elles envisagées ?

Un projet de cette ampleur aura nécessairement un impact important sur le quartier. Quelles mesures sont prévues afin de limiter les nuisances liées au chantier ? Comment les questions de mobilité et d'accessibilité seront-elles prises en compte ? Et une concertation avec les riverains est-elle prévue ou déjà organisée ?

Enfin, j'aimerais que vous puissiez clarifier le rôle de la commune dans ce dossier. Quelle est sa capacité d'influence réelle, et comment s'organise la coordination avec les autorités régionales et les autres projets en cours à proximité ?

Au vu de l'importance de ce projet pour l'avenir de Molenbeek-Saint-Jean, il est essentiel que nous disposions d'une information claire, transparente et actualisée.

Je vous remercie pour vos réponses.

Didier Milis

---

**Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Milis, Gemeenteraadslid MR, betreffende het project Lion City.- uitstel van 20/05/2026**

---

**25 Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Milis, Conseiller communal MR, relative au nouveau centre de quartier Pythagoras.- report du 20/05/2026**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Je souhaite vous interpeller au sujet du nouveau Centre de quartier Pythagoras, récemment inauguré à Molenbeek-Saint-Jean, dans le cadre du Contrat de Quartier Durable autour du Parc de l'Ouest.

Ce projet, attendu de longue date, répond à un réel besoin dans un quartier marqué par un manque d'infrastructures collectives. Il a été présenté comme un équipement polyvalent destiné à accueillir des activités sociales, sportives, éducatives, ainsi que des associations locales. Nous ne pouvons que saluer cette ambition.

Cependant, plusieurs questions importantes se posent aujourd'hui quant à l'occupation concrète des locaux.

En effet, durant les années précédentes, le site a déjà fait l'objet d'une occupation temporaire, impliquant des associations et des habitants du quartier. Cette phase avait notamment pour objectif de tester des usages, d'identifier les besoins et d'inscrire le projet dans une dynamique participative.

Or, à ce jour, il apparaît que les modalités d'attribution des locaux ne sont communiquées que tardivement, après la fin des travaux et même après l'inauguration du bâtiment.

Cela soulève plusieurs préoccupations.

D'une part, comment expliquer que les associations du quartier, pourtant déjà mobilisées en amont, n'aient pas eu de visibilité plus tôt sur les conditions d'accès à ces espaces ?

D'autre part, quels sont précisément les critères retenus pour l'attribution des locaux ?

Un appel a-t-il été lancé de manière transparente et accessible à l'ensemble du tissu associatif local ?

Par ailleurs, les associations qui ont participé à l'occupation temporaire bénéficieront-elles d'une forme de continuité ou de priorité dans l'attribution des espaces ? Ou bien repart-on aujourd'hui de zéro, au risque de perdre la dynamique construite ces dernières années ?

Enfin, ce décalage dans le calendrier interroge : pourquoi attendre la fin du chantier pour structurer l'occupation d'un lieu dont la vocation était pourtant clairement définie dès le départ ? Cela ne risque-t-il pas d'entraîner une sous-utilisation temporaire du bâtiment, voire un sentiment d'incompréhension parmi les acteurs locaux ?

Au-delà de ces questions, c'est bien la cohérence entre participation citoyenne, planification publique et mise en œuvre concrète qui est ici en jeu.

Je vous remercie dès lors de bien vouloir apporter des clarifications sur 1) les modalités d'attribution des locaux,

2) le calendrier précis de mise à disposition,

3) les garanties offertes au tissu associatif local pour un accès équitable et transparent.

Je vous remercie pour vos réponses.

Didier Milis.

---

**Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Milis, Gemeenteraadslid MR, betreffende het nieuwe wijkcentrum Pythagoras.- uitstel van 20/05/2026**

---

26 **Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Garcia Fernandez, Conseillère communale MR, relative aux nuisances et problèmes de sécurité autour du Batopin et du commerce de pizzas situé à proximité du Boulevard Mettwie 42/50.- report du 20/05/2026**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Je souhaite attirer l'attention du Collège sur la situation devenue extrêmement préoccupante autour du Batopin et du commerce de pizzas situé à proximité, dans un quartier densément peuplé où vivent des centaines de familles.

Les habitants dénoncent depuis des mois, des nuisances sonores importantes liées au stationnement sauvage de personnes se rendant au Batopin, à toute heure du jour et de la nuit, la présence récurrente de personnes alcoolisées dans le local ou à ses abords

un manque manifeste de propreté sur le parking ;

- mais également de nouvelles nuisances liées au commerce de pizzas :

stationnement anarchique des clients et livreurs, terrasse particulièrement bruyante en soirée et gestion problématique des déchets et poubelles.

Ces problèmes ne concernent pas quelques riverains isolés. Ils impactent directement un immeuble de 325 appartements, soit environ 750 habitants : des familles, des enfants, des personnes âgées, des travailleurs qui subissent quotidiennement du bruit, des incivilités et une dégradation évidente de leur cadre de vie.

Aujourd'hui, les habitants ont le sentiment d'être abandonnés et de devoir supporter seuls les conséquences d'un espace qui semble échapper à tout contrôle.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes au Collège :

- 1) Le Collège a-t-il connaissance des nombreuses plaintes et signalements concernant ce site ?
- 2) Combien de contrôles de police ou de constats administratifs ont-ils été réalisés au cours des derniers mois ?
- 3) Des contrôles spécifiques ont-ils été effectués concernant, le stationnement sauvage, les nuisances sonores, la consommation d'alcool, et la gestion des déchets ?
- 4) Le commerce concerné respecte-t-il l'ensemble des conditions liées à son exploitation et à sa terrasse ?
- 5) j'y Quelles mesures concrètes et rapides le Collège compte-t-il prendre pour rendre enfin un cadre de vie acceptable aux centaines d'habitants du quartier ?

Parce qu'aujourd'hui, ce ne sont pas seulement des nuisances ponctuelles dont on parle, mais bien d'une dégradation continue de la qualité de vie de près de 750 habitants qui demandent simplement de pouvoir vivre normalement chez eux.

Gloria Garcia Fernandez

---

**Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Garcia Fernandez, Gemeenteraadslid MR, betreffende de overlast en veiligheidsproblemen rond de Batopin-geldautomaat en de pizzazaak in de nabijheid van de Mettwielaan 42/50.- uitstel van 20/05/2026**

---

27 **Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Sagon, Conseillère communale ECOLO GROEN, relative à la propreté, à la communication et aux choix stratégiques de l'administration communale.- report du 20/05/2026**

---

**Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Sagon, Gemeenteraadslid**

## **ECOLO GROEN, over netheid, communicatie en strategische keuzes van het gemeentebestuur.- uitstel van 20/05/2026**

Geachte burgemeester, voorzitter, schepenen en collega's,

Molenbeek is vuil. Het is moeilijk om het anders te formuleren. Maar Molenbeekenaars verdienen beter.

Het is positief om te zien dat de bevoegde schepen initiatieven neemt, zoals het pilootproject rond netheid in de Brunfautwijk. Daarbij wordt gedurende drie maanden extra geïnvesteerd in die buurt, met intensievere schoonmaakacties en versterkte controles. Er wordt ook steeds meer ingezet op lokale netheidsambassadeurs om bewoners te sensibiliseren en — laten we eerlijk zijn — mee recht te trekken wat het gemeentebestuur zelf niet opgelost krijgt.

Vandaag hadden wij graag enkele vragen gesteld over recente concrete projecten, maar ook over de strategische keuzes die u maakt in de aanpak van overlast en vervuiling.

### **Fix My Street**

Eerst een opvolgingsvraag: bestaat er ondertussen een correcte koppeling tussen Fix My Street en de Molenbeekse netheidsdiensten, zoals Ecolo-Groen tijdens de gemeenteraad van januari vroeg? Kunnen inwoners ervan uitgaan dat wanneer zij een probleem melden via Fix My Street — zeker in het weekend of buiten de openingsuren van het gemeentelijk groen nummer — dit ook effectief snel wordt opgevolgd?

### **Strategische aanpak**

In het verleden beschikte Molenbeek over een lokaal netheidsplan 2020-2025, waarin de gemeente werd opgedeeld in drie zones, telkens met specifieke maatregelen afgestemd op de lokale uitdagingen en problematieken.

Dat plan bevatte ook zeer nuttige data. Zo werd in 2020 in totaal 3.285 ton afval afkomstig van publieke vuilnisbakken, sluikestort en illegale dumpingen opgehaald door de netheidsdienst — goed voor 33,5 kilogram per inwoner. Op het vlak van handhaving stelde de cel Incivilliteiten datzelfde jaar 3.090 inbreuken op de netheidsregels vast. Daaruit volgden 532 pv's en uiteindelijk 132 effectieve boetes.

Het systematisch bijhouden en actualiseren van die gegevens om vooruitgang of achteruitgang te bepalen is natuurlijk van groot belang, zeker in een context waarin de gemeente met beperkte middelen werkt. Data moeten helpen bepalen waar de noden het hoogst zijn en waar middelen dus prioritair ingezet moeten worden.

In dat opzicht is het positief dat er vandaag wordt gewerkt met een pilootproject in de Brunfautwijk. Maar in het netheidsplan 2020-2025 kwam die wijk echt niet naar voren als de zone met de grootste problematiek rond afval en sluikestort. Dat betekent uiteraard niet dat de situatie ondertussen niet veranderd kan zijn, maar net daarom is actuele data zo belangrijk.

Kortom: is het de bedoeling om een geactualiseerde versie met publiekelijk beschikbare data van dit lokale netheidsplan op te maken?

### **Ondersteuning van netheidsambassadeurs**

Wat betreft die netheidsambassadeurs, een initiatief waarop u duidelijk sterk wil inzetten, hoe zorgt u ervoor dat lokale initiatieven ondersteund worden (denk maar aan de groep rond Square des libérateurs/Bevrijderssquare Content)? En hoe worden ze afgestemd op de acties van Bruxelles-Propreté, zoals "Wake Up Clean Up"? Hoe verhouden beide initiatieven zich precies tegenover elkaar?

### **Taalgebruik van de netheidsdiensten**

Tot slot willen we het hebben over iets wat eigenlijk vanzelfsprekend zou moeten zijn: correcte communicatie in beide officiële talen. Idealiter communiceert de gemeente zelfs in meerdere talen, maar minstens correct in het Frans en het Nederlands.

Zo zagen we in de Brunfautwijk een brochure verschijnen waarbij de Franse titel “Déchets acceptés” in het Nederlands vertaald werd als “Geweigerd afval”.

Ook de video ter aankondiging van het mobiele recypark op het gemeenteplein op 29 april, verspreid door de PTB, bestond enkel in het Frans. En dan stellen wij ons finaal ook de vraag waarom die communicatie via een partijpolitiek filmpje verliep, en niet via de officiële gemeentelijke kanalen zoals de website of sociale media van de gemeente?

Dank bij voorbaat voor uw antwoorden.

Hilde Sagon

---

28 **Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Sagon, Conseillère communale ECOLO GROEN, relative à la sécurité, la visibilité et le respect de la communauté LGBTQIA+ à Molenbeek.- report du 20/05/2026**

---

**Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Sagon, Gemeenteraadslid ECOLO GROEN, over veiligheid, zichtbaarheid en respect voor de LGBTQIA+-gemeenschap in Molenbeek.- uitstel van 20/05/2026**

Geachte burgemeester, voorzitter, schepenen en collega's,

Vorige week werd voor het eerst in Sint-Jans-Molenbeek een mooi evenement georganiseerd rond het hijsen van de Rainbow Flag. Dat was een sterk moment van verbinding, dankzij de bevoegde schepenen, gevolgd door een drink in het gemeentehuis. Had het regenboogvoetpad aan het gemeentehuis ook nog een nieuwe verflaag gekregen voor de gelegenheid, dan was het helemaal af geweest.

Want de queer gemeenschap heeft onze steun hard nodig.

Dat begint al in het onderwijs, ook in onze Molenbeekse gemeentescholen. Voor leerlingen en leerkrachten is het heel moeilijk om eerlijk voor hun seksuele geaardheid of genderidentiteit uit te komen, en sociale media en polarisatie maken de situatie nog moeilijker. Tegelijk bestaan er ook goede voorbeelden van scholen die werken rond respect en verdraagzaamheid. Daarbij kunnen ook religieuze figuren, zoals imams, een positieve rol spelen door duidelijk op te roepen tot respect voor iedereen.

En dan heb je het probleem van verbale en fysieke agressie in onze Molenbeekse straten voor wie er anders uitziet. De verhalen zijn helaas talrijk. Zo liepen er vorige week dansers - verkleed voor de Zinneke Parade - van Graaf van Vlaanderen naar Ultima Vez wandelden. Onderweg werden ze uitgescholden en geslagen met opmerkingen als: “Pas de pédés dans nos rues.” Ook het verhaal van Jamal heeft veel mensen geraakt. Hij werd in december vorig jaar in het metrostation Beekkant zwaar mishandeld door drie jongemannen, waarbij niemand tussenkwam om te helpen. Een event dat vrienden dachten te organiseren ter gelegenheid van de Pride op het Molenbeekse gemeenteplein, bleek trouwens niet mogelijk wegens een inschatting van de politie als te onveilig. Het thema van de Pride dit jaar luidt: “When Times Get Darker, We Shine Brighter.” Een krachtige en verbindende boodschap, meer dan ooit nodig in een wereld waar de rechten van LGBTQIA+-personen steeds vaker onder druk staan. Laat ons er als gemeente mee voor zorgen dat zij kunnen blijven schitteren.

Daarom heb ik volgende vragen:

1. Wanneer zal het regenboogvoetpad opnieuw geschilderd worden? Kan dit voortaan een

jaarlijks automatisme worden in de weken voor de Pride, zodat het voetpad er telkens mooi en verzorgd bij ligt?

2. Hoe wil het gemeentebestuur verdere polarisatie in onze scholen aanpakken, zodat queer leerkrachten en leerlingen zich veilig en welkom voelen?
3. Hoe zal de burgemeester bij de politie blijven aandringen op het belang van veiligheid voor LGBTQIA+-personen in onze gemeente en dit echt als prioriteit aanbrengen ook?
4. Kunnen wij op jullie rekenen om binnen jullie respectievelijke partijen er mee voor te vechten om het huwelijk voor iedereen te verankeren in de Belgische grondwet? Want rechten zijn pas echt beschermd als ze niet afhangen van de politieke waan van de dag.

Ik dank u.

Hilde Sagon